



LE DEVOIR

Vol. XCIII N° 73

LE VENDREDI 5 AVRIL 2002

87c + TAXES = 1\$

Fusions municipales

Un trou dans la loi bloque d'importants dossiers immobiliers

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La loi sur les fusions municipales comporte une importante brèche, laquelle paralyse une partie de l'administration de la nouvelle ville de Montréal. En l'absence d'un organe responsable de la consultation publique, tous les projets nécessitant un changement au plan d'urbanisme sont en effet bloqués depuis le 1^{er} janvier dernier.

La Commission de développement urbain (CDU) est morte avec la naissance de la nouvelle ville. En lieu et place devait être créé l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Mais voilà, on ne prévoit pas le mettre définitivement sur pied avant l'automne prochain...

« Il y a un problème, dit Robert Libman.

Louise Harel n'a pas réalisé que cela créerait un vide important. »

« Il y a un problème », a confirmé en entrevue au *Devoir* le responsable de l'urbanisme au comité exécutif, Robert Libman. « [L'ex-ministre des Affaires municipales] Louise Harel n'a pas réalisé que cela créerait un vide important. »

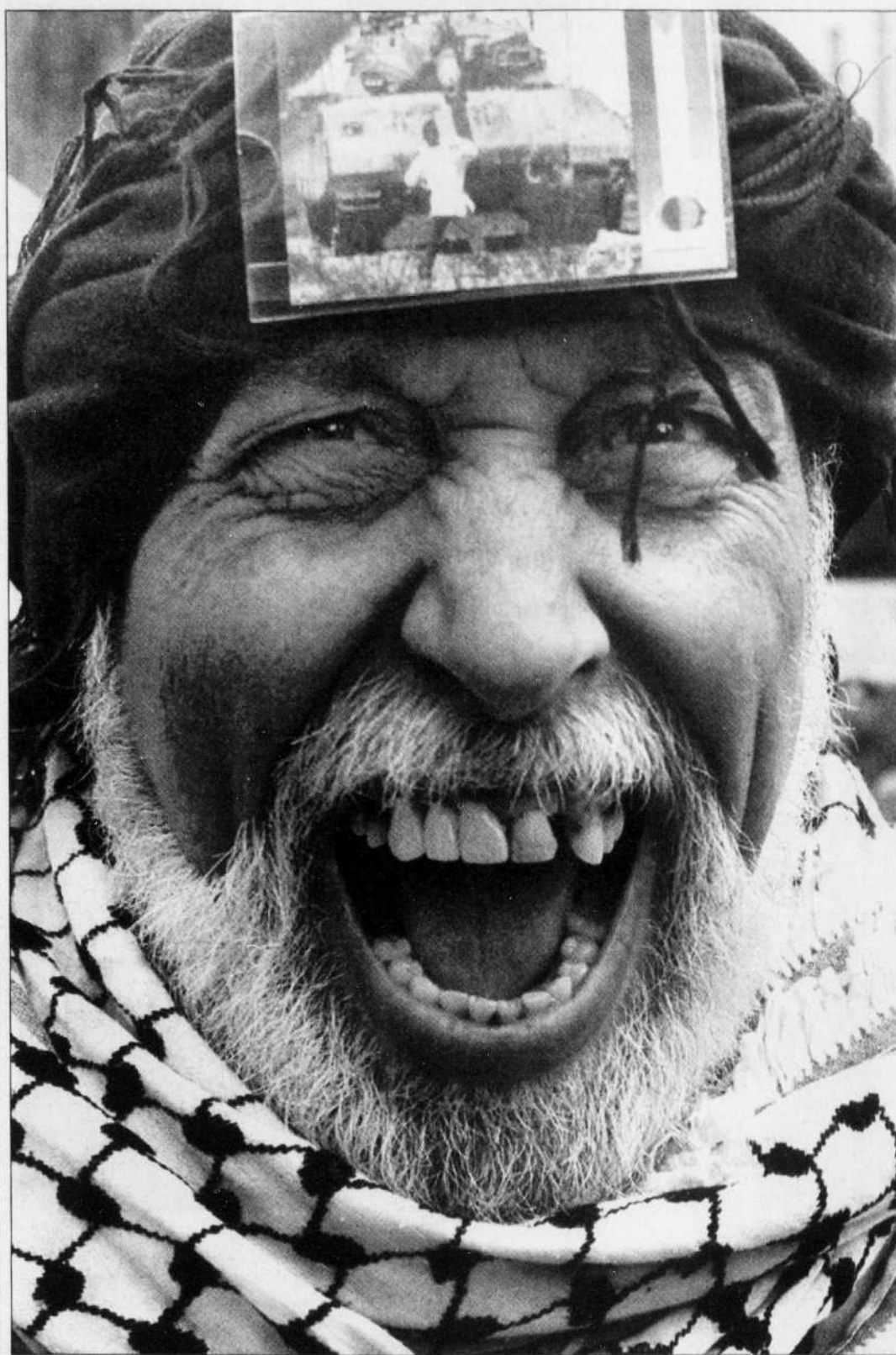
Mis au courant de l'existence du problème par la Ville de Montréal, le gouvernement n'a pas eu le choix de se pencher sur la question. Selon M. Libman, Québec entend colmater cette brèche législative en accordant plus de pouvoirs au conseil municipal. Selon lui, une décision devrait être prise sous peu afin de donner aux élus municipaux réunis en conseil les pouvoirs dévolus au futur OCPM par la loi.

« On s'est entendus avec le gouvernement du Québec, qui devrait déposer prochainement un décret pour mettre en place un processus accéléré de traitement des dossiers qui sont actuellement dans les limbes, a précisé M. Libman. Le fait que l'Office de consultation, qui doit ratifier les demandes de changement au plan d'urbanisme, n'existe pas nous oblige à trouver un moyen d'étudier ces projets. C'est pourquoi le gouvernement devrait adopter un décret dans un avenir très rapproché pour permettre au conseil municipal, en l'absence de l'Office de consultation, de ratifier les projets. »

Cependant, au cabinet du ministre des Affaires

VOIR PAGE A 8: FUSIONS

Sharon défie Bush



■ Israël refuse de retirer ses troupes du territoire palestinien

■ Washington annonce l'envoi de Powell dans la région

AGENCE FRANCE-PRESSE, ASSOCIATED PRESS ET LIBÉRATION

Washington et Jérusalem — Le premier ministre israélien Ariel Sharon a annoncé hier soir la poursuite des opérations de l'armée dans les villes palestiniennes, en dépit d'un appel du président américain George W. Bush à un retrait.

En intervenant hier dans le conflit israélo-palestinien, le président Bush a également annoncé l'envoi du secrétaire d'Etat Colin Powell dans la région.

Pendant ce temps, Israël a accentué ses opérations militaires en Cisjordanie et maintenu le siège de l'église de la Nativité à Bethléem.

L'appel à un arrêt immédiat des offensives et au retrait des forces israéliennes contraste avec la compréhension manifestée par Washington envers les opérations entamées en fin de semaine dernière.

« Pour établir les fondations d'une paix future, je demande à Israël d'arrêter ses incursions en territoires palestiniens et d'entamer le retrait des villes récemment occupées », a déclaré M. Bush.

Le président américain s'est toutefois gardé de parler d'une éventuelle sanction au cas où Israël n'obéirait pas et a pris soin de rappeler que l'Etat hébreu avait « le droit de se défendre contre le terrorisme ».

Au risque d'irriter un peu plus M. Sharon, M. Bush a rappelé que les propositions de la commission Mitchell sur des mesures de confiance israélo-palestiniennes prévoyaient que « la colonisation israélienne dans les territoires occupés doit cesser ».

Après le discours du président, un haut responsable américain a déclaré que les États-Unis attendaient un retrait « le plus rapidement possible ».

« L'opération Rempart continuera. Négocier avant que la terreur ne soit contenue ne pourra qu'entraîner sa poursuite », a cependant indiqué le premier ministre israélien, cité par la télévision privée Channel 2.

Le ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres, a pour sa part accueilli favorablement les « efforts [du président américain] pour obtenir un cessez-le-feu ».



REUTERS

L'acteur jordanien Abou Rabeh a participé hier à Amman à une importante manifestation anti-israélienne.

VOIR PAGE A 8: SHARON

60 tonnes de boues d'épuration sur la pelouse d'une usine de filtration

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La nouvelle municipalité élargie de Saint-Jean-sur-Richelieu vient de recevoir un « avis d'infraction » du ministère de l'Environnement et de l'Eau pour avoir procédé, sans permis ni autorisation, à un épandage de 60 tonnes de boues provenant de son usine d'épuration sur les terrains gazonnés de cet équipement intermunicipal, en décembre dernier.

L'avis d'infraction a été signifié à la Ville le 20 mars mais l'épandage a été effectué le 6 décembre dernier par la firme paysagiste Normand Girard, d'Iberville, pour la somme de 1380 \$. La facture a été rédigée pour un « épandage d'engrais sur les surfaces de l'usine en remplacement d'un traitement d'herbicides », selon une source digne de foi.

Le directeur régional du ministère de l'Environnement pour la Montérégie, Pierre Boisvenu, a précisé hier au *Devoir* que ses services avaient été alertés le 1^{er} mars dernier par un citoyen. Sur place, un inspecteur a constaté, malgré la neige, la présence des boues d'épuration de l'usine sur les terrains gazonnés qui la bordent. La Ville aurait reconnu avoir procédé à cet épandage le 6 décembre,

VOIR PAGE A 8: BOUES

INDEX

7	Annances..... B 6	Idées..... A 7
78313 00068	Avis publics... A 4	Monde..... A 5
9	Bourse..... B 4	Mots croisés... B 6
	Cinéma..... B 8	Météo..... B 2
	Culture..... B 7	C'est la vie.... B 1
	Économie..... B 5	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Rocket à vendre



Pendant qu'Ottawa étudie le dossier, la ministre de la Culture du Québec annoncera aujourd'hui ses « intentions » au sujet de la collection de souvenirs professionnels ayant appartenu à Maurice Richard. La mise aux enchères en ligne des objets a déclenché la colère des amateurs et des commentateurs cette semaine.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

On ne parlera pas d'émeute afin de conserver le sens de la mesure. N'empêche, il faut le dire comme ça vient un délirant ram-dam médiatico-émotif entoure la mise aux enchères de souvenirs professionnels ayant appartenu à feu Maurice Richard, hockeyeur surdoué, héros national, « idole de tout un peuple », décédé il y a deux ans. Collections Classic Collectibles (CCC), une entreprise de Saint-Constant, sur la rive sud, a diffusé un communiqué le 25 mars pour annoncer l'encan en ligne de quelque 275 lots richardiens. Les journaux du week-end dernier ont fait mousser la nouvelle et commencé à s'interroger sur le silence et l'inaction des gouvernements. Les tribunes téléphoniques ont relayé le sentiment profond de l'ami auditeur, le « p'tit de la base », blessé dans son orgueil national.

René Angéllil, le mari-gérant de Céline, a évoqué l'affaire mercredi au Centre Bell, le nouveau Forum, où sa « kétéine Queen » (dixit *The Gazette*) enregistrerait une émission télé. Le chroniqueur de *La Presse* Réjean Tremblay a concentré la grogne hier en vilipendant la ministre Diane Lemieux. « Sait-elle que le hockey est un sport et que Maurice Richard a porté le Québec sur ses épaules avant l'arrivée de Jean Lesage et de René Lévesque? », a dit l'auteur de la triple série télé *Lance et compte* avant de féliciter la ministre Sheila Copps pour s'être « réveillée avant » sa collègue de Québec, pourtant séparatiste... L'attachée de presse du ministère a

VOIR PAGE A 8: ROCKET

ALLIANCE CANADIENNE Harper ne veut pas des « nationalistes mous » du Québec

■ À lire en page A 4

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

25^e anniversaire de la mort de HUBERT AQUIN

Gordon Sheppard
Andrée Yanacopoulos
Signé Hubert Aquin

www.livres-bq.com

Enquête sur le suicide de l'auteur de Prochain épisode

496 pages • 14,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

LES ACTUALITÉS

Contrats de performance

La grille d'analyse du ministre inquiète les recteurs

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les recteurs d'université misent essentiellement sur une lecture «*souple et intelligente*» des contrats de performance pour que l'on tolère les écarts entre les cibles promises et atteintes mais sont néanmoins très curieux de connaître la grille d'analyse promise par le ministre pour calculer les retenues d'argent des établissements fautifs.

Voilà ce que quelques-uns d'entre eux ont souligné après avoir reçu une lettre du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, leur rappelant les principes guidant le respect des désormais célèbres contrats de performance. Dans une missive expédiée mercredi à l'ensemble des recteurs d'université, M. Simard rappelait qu'il analyserait avec «*souplesse et intelligence*» les comptes rendus des universités mais qu'il saurait les prévenir des «*effets que les écarts observés par rapport aux engagements [pourraient] avoir sur la subvention conditionnelle*».

Cette allusion à une possible pénalité financière, qui sera calculée si besoin est à l'aide d'une grille d'analyse actuellement élaborée au MEQ, ne fait pas sursauter les recteurs, qui sont toutefois curieux. «*Je n'ai jamais vu, dans ces contrats de performance, un outil permettant l'application d'une mathématique bête et méchante servant à pénaliser les universités*», a expliqué à ce sujet le recteur de l'Université de Sherbrooke, Bruno-Marie Bécharard. «*J'apprécie dans la souplesse annoncée par le ministre qu'il posera un jugement intelligent qui lui permettra de nuancer les résultats atteints*».

Son de cloche similaire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), où le recteur Roch Denis décèle une «*volonté manifeste de comprendre les efforts consentis par les universités pour atteindre les cibles. [...] Nous ne sommes pas ici en présence de bureaucrates avec lesquels on n'a pas la possibilité de s'expliquer*».

Quant à la grille d'analyse que le ministre évoque comme outil permettant de calculer les retenues d'argent sur la subvention promise, le président du réseau de l'Université du Québec, Pierre Lucier, concède que la nature du calcul «*ne sera pas facile*». «*On verra*», dit-il, rappelant que le contrat est un «*instrument de dialogue, pas l'inspecteur qui passe*».

«*Ça toujours été la grande nébuleuse, cette question du calcul de la pénalité*», rappelle toutefois le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix. «*J'avoue franchement qu'avant aujourd'hui, on ne savait pas comment le ministre allait en effet circonscrire les résultats des universités*». M. Lacroix n'y voit toutefois pas de menace: «*Pour moi, s'il n'y a pas de suivi des contrats de performance, mieux vaut ne pas avoir de contrats du tout*».

Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. «*Je me réjouis qu'il n'y ait pas de formule qui serve à calculer bêtement la pénalité financière*», rappelle M. Bécharard, qui croit fermement à l'utilité de ces outils de reddition de comptes. «*Je ne m'attends pas à ce que le ministère comprenne que si les engagements sont réalisés à tel pourcentage, on réduise les sommes à la même hauteur*».

«*Le contrat de performance induit beaucoup plus qu'une question de pénalités*», ajoute Pierre Lucier. «*Je serais quand même très surpris qu'il y ait de vraies ponctions dans le budget des universités parce que ça se répercuterait sur les déficits, croit Robert Lacroix. Il peut y avoir des ententes avec le ministère.*»

EN BREF

Gare au saucisson

(PC) — Cappola Food Inc., de Toronto, retire les saucissons cacciatore Cappola et les salamis cacciatore Fiorentina sur lesquels figure le numéro d'établissement canadien 327: ils peuvent être contaminés par la bactérie responsable de la salmonellose chez l'humain. La salmonellose est une maladie grave, parfois mortelle, causée par la bactérie *Salmonella*. Les jeunes enfants, les personnes âgées et les gens dont le système immunitaire est affaibli sont particulièrement vulnérables. Les consommateurs devraient rapporter le produit à leur magasin de détail local pour obtenir un remboursement complet. Les consommateurs peuvent appeler Cappola Food Inc. au (416) 633-0389.

Procès du chef présumé des Hells Angels

La défense s'attaque à la crédibilité du témoin-vedette de la Couronne

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Stéphane Gagné n'aimait pas son nouveau look de straton-laveur en prison — deux yeux pochés, graisseuse de Jean Dicaire. Il s'est vengé en attaquant ce membre des Rock Machine à grands coups de barre de fer et en le poignardant avec un couteau artisanal.

C'est un miracle si la victime a survécu. Gagné a même poussé la sauvagerie jusqu'à obliger un autre détenu, témoin du crime, à «*piquer*» Dicaire avec le couteau. Le délateur voulait s'assurer qu'il ne serait pas dénoncé aux autorités carcérales.

L'avocat de Maurice Boucher, Jacques Larochelle, s'est attaqué sans relâche à la crédibilité de Gagné hier en contre-interrogatoire, à un point tel que le témoin vedette de la Couronne s'est avoué «*fatigué*» et «*éccœuré*» à la fin de la journée. En parcourant les hauts et les bas de la carrière criminelle de Gagné, M^e Larochelle a dessiné les contours d'un personnage d'une impénitente délinquance.

«*Pour un œil au beurre noir, vous voulez vous venger par un meurtre?*», a interrogé M^e Larochelle. «*C'est la guerre, c'est d'être qu'à ça marche*», a répliqué Gagné. Antisocial et narcissique de son propre aveu — «*mais je travaille là-dessus*» —, Stéphane Gagné faisait peu de cas de la vie humaine. Il s'est tout simplement

«*senti mal*» lorsque les nouvelles ont confirmé le meurtre de Diane Lavigne, en juin 1997. «*A l'époque, j'avais une job à faire, et je la faisais. Ça s'arrêtait là.*»

Agé de 27 ans au moment des meurtres, Gagné ne connaissait qu'un métier depuis l'âge de 13 ans: vendeur de drogue. Il touchait grosso modo «*entre 5000 et 6000 \$*» par semaine, en plus de son chèque de bien-être social, puisqu'il lui fallait bien des sources de revenus légitimes.

Homme de mains des Rockers, il voulait à tout prix devenir membre des Hells Angels, sa «*deuxième famille*». Ce n'était pas tant pour le prestige ou la fierté de porter les couleurs de la bande, mais parce qu'il s'agissait du moyen le plus simple d'atteindre son but: l'enrichissement facile.

Le jury ne semblait pas impressionné par la fureur de Gagné. Il était plutôt amusé de découvrir un truand si fier de raconter ses pires coups.

À l'ombre de Bordeaux, Gagné a inventé le «*penmarde*», petite bouteille en plastique déformant qu'il remplissait de brunes substances putrides. Lorsque Gagné annonçait à un gardien de prison ou à un membre des Rock Machine «*c'est le prochain à avoir de la merde*», il fallait prendre la menace au sens littéral.

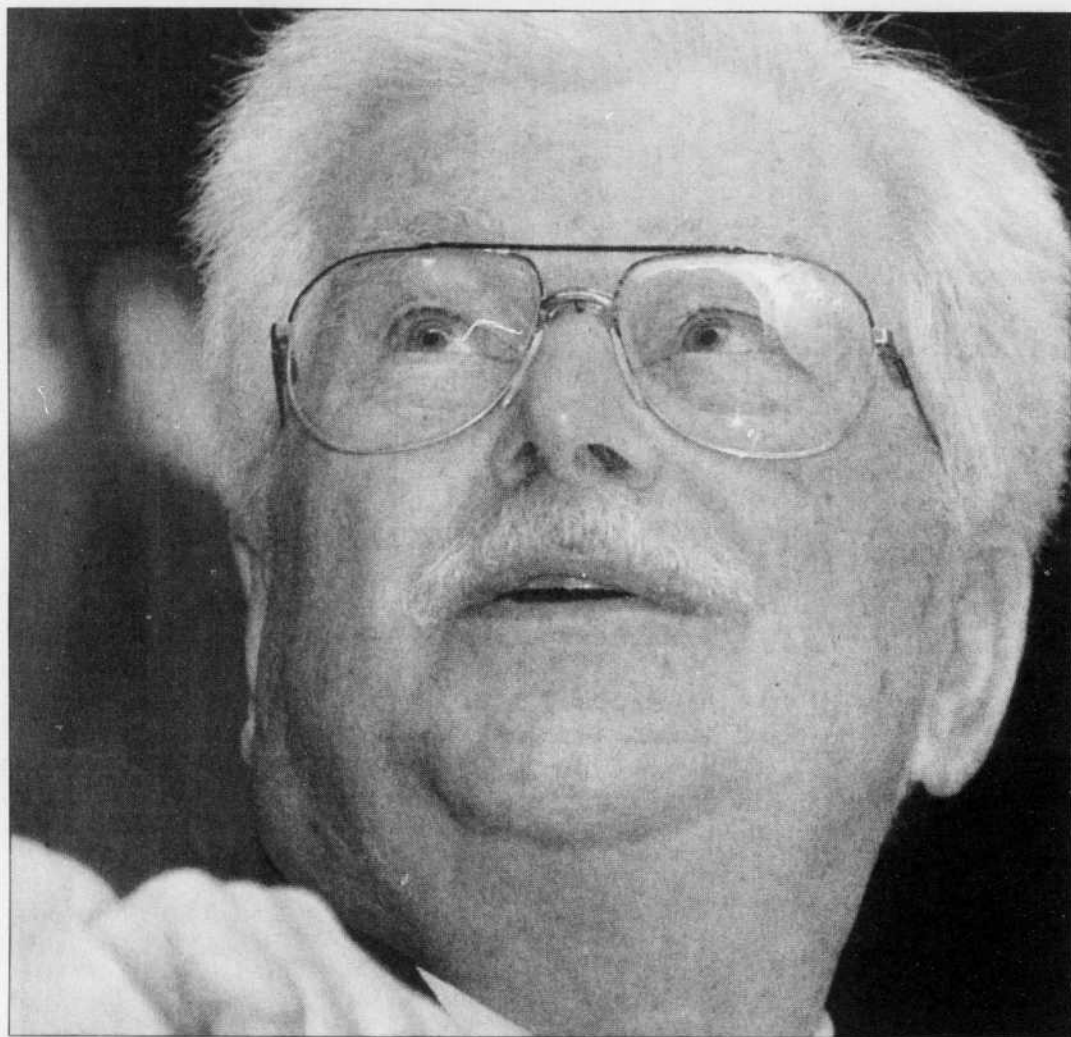
Sur la rue comme sous les verrous, Stéphane Gagné ne reculait devant personne. Il essayait d'étrangler un associé, Christian Bellemare, pour une bonne raison:

«*c'est un crosseur*» qui achetait sa drogue dans l'autre camp en plus d'accumuler des dettes. Il a sauté «*sur le premier inconnu*» à Bordeaux pour se faire envoyer au trou, où un passeur de drogue l'attendait avec de la marchandise. Il a déjà frappé une gardienne de prison qui tentait de lui extraire 17 grammes de hasch cachés au fond de sa bouche. Gagné entretenait d'ailleurs une hargne à l'égard des gardiens parce qu'ils l'envoyaient souvent dans l'aile des Rock Machine, lui, un sous-produit des Hells.

À force de questions, M^e Larochelle a brossé le portrait d'un menteur aguerrri qui trompait tout le monde, y compris sa femme. Gagné a déjà fait croire qu'il était un déficient mental lors d'une évaluation psychologique en prison, pour mieux dissimuler ses intentions criminelles. Et pour retrouver sa liberté, il a déjà formulé une vibrante confession à la Commission des libérations conditionnelles: «*La violence du milieu des trafiquants m'effraie*». Menteur aguerrri, mais imparfait. M^e Larochelle a soulevé des contradictions entre les déclarations de Gagné à la police, son témoignage au premier procès de Boucher, et son actuelle version des faits.

Dans un autre dossier, la Cour suprême a refusé hier d'entendre l'appel de Boucher, qui avait contesté ses conditions de détention. Il est seul dans une aile déserte aménagée pour lui à la prison Tanguay, et il y restera au moins jusqu'à la fin de son procès.

L'éducation pour tous



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TOUTE SA VIE durant, Paul Gérin-Lajoie s'est attaché à promouvoir la cause de l'éducation pour tous, d'abord au Québec, où il a été le premier titulaire du ministère de l'Éducation, puis sur la scène internationale à travers la Fondation Paul Gérin-Lajoie, qui célèbre cette année son 25^e anniversaire. Pour marquer l'événement, la fondation a mis sur pied une campagne de sensibilisation sous le thème «*Soif de paix, faim d'écoles*» et dont Yvon Deschamps et Yves Duteil seront les ambassadeurs. Au cours d'un déjeuner-hommage tenu hier midi sous les auspices du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), M. Gérin-Lajoie a souligné que l'action de la fondation ne présente qu'une goutte d'eau dans la mer des besoins des pays en développement, déplorant par ailleurs l'absence de volonté à cet égard de la part de ceux qui ont le pouvoir d'assurer une répartition plus équitable des richesses entre les pays riches et les pays pauvres de ce monde. Un extrait de son allocution est publié aujourd'hui en page A 6.

Québec pourrait donner un coup de pouce à Cart@gène

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec pourrait venir en aide au projet Cart@gène visant à constituer une banque anonyme d'ADN et à dresser une carte génétique du Québec. Il viendrait ainsi pallier le refus de Genome Canada de financer le projet.

Le conseil d'administration de Genome Canada s'est en effet conformé aux recommandations formulées par le comité d'experts internationaux auquel il avait confié l'évaluation et la sélection des projets de recherche qui sollicitaient un financement, a précisé au *Devoir* le vice-président exécutif de Genome Canada, Marc Lepage.

Au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, on tenait pour acquis que Cart@gène était un projet de «*qualité scientifique certaine*». Mais puisque les comités d'experts internationaux consultés par Genome Canada ont très bonne réputation, «*on sera donc très attentifs aux réserves qu'ils ont formulées dans leur évaluation scientifique du projet*», a précisé Camille Limoges, sous-ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Une porte entrouverte

M. Limoges a souligné que le ministère n'avait pas prévu de crédits particuliers pour financer le projet Cart@gène mais que la porte n'est néanmoins pas fermée. «*Peut-être que le projet peut être amorcé par étapes. Et si certaines parties du projet ont été acceptées par le comité d'experts, on pourrait alors envisager, avec Genome Québec, des montages financiers pour les mettre en branle*», a déclaré le sous-ministre.

Mais avant d'élaborer un tel scénario, «*on s'assurera que le projet est scientifiquement valable et que l'ensemble des questions éthiques et des règles liées à la confidentialité des renseignements personnels sont respectées*», a-t-il prévenu.

Même son de cloche de Paul L'Archevêque, président-directeur général de Genome Québec, qui s'engage à revoir avec l'équipe de Cart@gène les commentaires et les points scientifiques soulevés par les évaluateurs. «*Suite à cette révision, nous déterminerons avec l'équipe [de Cart@gène] quelles seront les bonnes prochaines étapes*», a-t-il lancé.

Coût des médicaments

Les libéraux rejettent les suggestions du professeur Lauzon

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition libérale n'est pas intéressée par la solution que propose le professeur Léo-Paul Lauzon pour réfréner la hausse du coût des médicaments, tandis que l'industrie pharmaceutique limite ses commentaires sur le sujet.

Le titulaire de la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM et son collègue Marc Hasbani suggèrent au gouvernement, dans une recherche sur l'industrie pharmaceutique brevetée, de fixer un prix plancher pour les médicaments homologués. Selon eux, une telle mesure permettrait des économies de 300 millions par année, tout en assurant aux compagnies pharmaceutiques des profits raisonnables.

Bien loin d'y voir une piste à explorer, la députée libérale Julie Boulet s'est portée hier à la défense de l'industrie des médicaments. «*[Les compagnies] ont des coûts considérables à supporter et c'est une industrie relativement risquée, dans le secteur de la technologie et de l'innovation*», a-t-elle signalé.

La critique libérale en matière d'assurance-médicaments reproche à Léo-Paul Lauzon de montrer injustement du doigt les compagnies pharmaceutiques comme seules responsables de l'explosion des coûts. «*Il n'y a pas qu'une seule avenue*», a analysé la députée de Lavolette. «*Ça ne sert à rien de blâmer seulement les compagnies pharmaceutiques*».

Chez Merck Frosst, le porte-parole Vincent Lamoureux a déclaré qu'«*à première vue, il y a plusieurs affirmations inexactes ou exagérées. Entre autres, il est faux de dire que le prix des médicaments augmente, puisque le prix des médicaments n'a pas bougé depuis 1993 en raison d'une loi fédérale. Le prix reste stable, ce qui augmente, c'est la consommation*».

M. Lamoureux a également estimé que le ton gé-

néral de l'étude de M. Lauzon n'est «*certainement pas adéquat, en tout cas pas celui auquel on pourrait s'attendre d'un document émanant d'une institution comme l'UQAM*».

Commission Romanow

À Ottawa, le président de la Commission d'enquête sur l'avenir de la santé, Roy Romanow, a demandé hier aux représentants de l'industrie pharmaceutique de commenter l'étude en question.

«*De toute évidence, si le coût des médicaments devient prohibitif et qu'ils ne sont pas couverts par un programme provincial ou autre, cela affectera les soins de santé*», a déclaré M. Romanow à Murray Elston, des compagnies de recherche pharmaceutique du Canada.

«*Cette escalade ne peut que se poursuivre. Que pouvons-nous faire?*», a demandé M. Romanow.

M. Elston a répondu que le nombre de médicaments a augmenté de façon considérable au cours des 25 dernières années, et que plusieurs thérapies ont été mises au point pour des maladies qui ne pouvaient pas auparavant être traitées.

Jim Keon, de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui représente les fabricants de médicaments génériques, a pour sa part déclaré que les coûts pourraient être réduits de plusieurs centaines de millions de dollars si les produits génériques pouvaient être mis en marché plus facilement.

«*L'argent épargné grâce à une utilisation plus répandue des médicaments génériques pourrait être utilisé pour conserver ou améliorer d'autres aspects du système de santé canadien*», a-t-il souligné.

M. Elston estime pour sa part qu'il est essentiel d'assurer une protection très stricte des brevets afin de permettre la recherche pharmaceutique.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	9092-1651 Québec inc. RESTAURANT ELIXIR 1795, Pierre Péladeau Laval (Québec) H7T 2Y5	1795, Pierre Péladeau Laval (Québec) H7T 2Y5
Pasquale Martone Jr. BISTRO ST-MICHEL 9259, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3G7 Dossier: 971-853	Permis additionnel pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	9259, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3G7	1795, Pierre Péladeau Laval (Québec) H7T 2Y5 Dossier: 1860-790	1795, Pierre Péladeau Laval (Québec) H7T 2Y5
2951-1177 Québec inc. BILLARD CITADELLE 213, boul. René Robert Saint-Thérèse (Québec) J7E 4L1 Dossier: 979-955	1 Bar sur terrasse	213, boul. René Robert Saint-Thérèse (Québec) J7E 4L1	9102-5668 Québec inc. PRESSE-CAFÉ 1795, rue Pierre-Péladeau Laval (Québec) H7T 2Z1 Dossier: 1893-015	1795, rue Pierre-Péladeau Laval (Québec) H7T 2Z1
Pub Richard Mc Carold inc. PUB RICHARD MC CAROLD 3725, rue Lacombe Montréal (Québec) H3T 1M3 Dossier: 1716-950	1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	3725, rue Lacombe Montréal (Québec) H3T 1M3		

Québec
On prépare l'avenir

loto-québec résultats

649 Tirage du 2002-04-03

03 08 29 40 43 44

Complémentaire: (17)

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 000 000,00 \$
5/6+ 7	74 493,40 \$
5/6 163	2 559,30 \$
4/6 10 228	78,10 \$
3/6 203 024	10,00 \$

Ventes totales: 12 236 891 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Québec 49 Tirage du 2002-04-03

12 24 26 31 33 49

Complémentaire: (42)

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 19	500,00 \$
4/6 1 195	50,00 \$
3/6 20 046	5,00 \$

Ventes totales: 555 047,00 \$

Extra Tirage du 2002-04-03

NUMEROS	LOTS
620259	100 000 \$
20259	1 000 \$
0259	250 \$
259	50 \$
59	10 \$
9	2 \$

Le jeu doit rester un jeu
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉGIME DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjp
fm - montréal

Christian Rioux

De la pub dans les nuages

Dans une savoureuse nouvelle écrite à la fin du XIX^e siècle, Jules Verne avait imaginé à quoi pourrait ressembler le travail d'un journaliste américain un millénaire plus tard. *La Journée d'un journaliste américain en 2890* lui avait été commandée par l'éditeur de la revue américaine *The Forum*, où elle fut publiée en anglais en février 1889.

L'auteur de *Vingt mille lieues sous les mers* s'y livre à une de ces petites séances de délire contrôlé dont il a le secret. Son héros, Francis Bennett, est le directeur de *Earth Herald*, publié à Universal City, nouvelle capitale des États-Unis. Le chanceux passe ses longues journées à parler dans un «phonotéléphone», une fabuleuse invention qui permet de transmettre la voix et l'image par-delà les océans.

C'est à travers cet appareil, qui ressemble à nos ordinateurs, qu'il apprend l'annexion de la Grande-Bretagne par les États-Unis et l'éclatement d'une révolution sur Mercure au profit des démocrates libéraux.

Jules Verne avait aussi imaginé l'omniprésence de la publicité. Il n'est pas très loin de la réalité lorsqu'il raconte l'ingénieux stratagème imaginé par les publicitaires du XXIX^e siècle. Celui-ci consiste à projeter sur les nuages d'immenses affiches à l'aide de puissants réflecteurs afin qu'on puisse «les apercevoir d'une contrée tout entière».

La métaphore est belle. Même si les nuages constituent peut-être l'un des derniers refuges où la pub n'a pas encore imposé sa loi.

À propos de publicité, vous savez certainement que les Français en sont les champions toutes catégories.

L'animateur-vedette Thierry Ardisson nous en a récemment donné un exemple éloquent. Le provocant intervieweur a en effet d'autres moyens pour faire parler de lui que de ridiculiser l'accent québécois.

Il sait aussi vendre des livres. Nous en avons récemment eu une démonstration sublime aux frais du contribuable. Car la chose se passe évidemment à son émission *Tout le monde en parle*, sur la chaîne publique France 2 (rediffusée sur TV5).

Le personnage se contente généralement d'y «ploguer» avec humour la soupe (pas toujours fraîche) de vedettes de la chanson ou de comédiens à la mode. Cette fois, il s'agissait d'un livre. Et pas n'importe lequel, puisque *L'Effroyable Imposture* est un véritable tissu de mensonges destiné à faire croire qu'aucun avion ne s'est écrasé sur le Pentagone le 11 septembre.

L'affaire est évidemment cousue de fil blanc, comme l'ont longuement démontré plusieurs journaux français, belges, canadiens et américains. Mais pas pour Ardisson, qui invite son auteur, Thierry Meyssan, à son émission diffusée le samedi soir à une heure de grande écoute.

Pendant 30 minutes, l'imposteur Meyssan expliquera le plus librement du monde que les événements du 11 septembre ne sont en réalité qu'une sombre machination de la CIA. Un vrai scénario à la *X-Files*.

Habituellement si prompt à embarrasser ses invités (en leur demandant de relater quelques détails croustillants de leur vie sexuelle), Ardisson se métamorphose soudain en chien couchant. L'animateur feint l'étonnement et fait de grands yeux ronds en s'exclamant: «Pas possible!» Docile, il conclut: «Une des choses dont on est sûr aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas eu d'avion.»

Ce qu'on ne sait pas, c'est que la veille, l'éditeur (Carnot) avait soigneusement approvisionné les librairies. Certaines ont reçu le livre sans avoir aucun renseignement sur le contenu. Bref, sur simple promesse d'un coup médiatique.

Le résultat ne s'est pas fait pas attendre. Le lendemain, le premier tirage de 20 000 exemplaires a disparu en deux heures. L'imposteur a vendu 100 000 exemplaire en moins d'une semaine et s'est hissé à la deuxième place du palmarès des meilleures ventes. Pas mal pour l'édition frelatée d'un mauvais polar publié par le responsable d'une secte appelée le Réseau Voltaire.

Même que l'animateur a remis ça la semaine suivante en tentant de faire avaliser sa paranoïa par le journaliste Michel Peyrard, de *Paris-Match*. Le hic, c'est que Peyrard a beau avoir lui aussi un livre à vendre, il reste journaliste.

De toute façon, l'animateur s'en lave les mains: «Nous, on donne la parole, je ne suis pas juge d'instruction, je ne suis pas journaliste d'investigation. Après, c'est aux autres d'enquêter.»

En d'autres mots: «Débrouillez-vous pour trouver la vérité. Moi, je parle de cul et je fais des plaisanteries!»

L'émission de Thierry Ardisson ne serait qu'un moindre mal si elle n'érigait pas en principe la confusion des genres. Journaliste pour la caméra de gauche, le temps d'une entrevue bidon destinée à vendre du papier, Ardisson peut aussitôt se retourner vers la caméra de droite en remettant son chapeau de clown. «Au fait, vous faite l'amour par-devant ou par-derrière?»

Rien de plus pratique. Il peut ainsi passer pour le plus songé des animateurs devant le public des émissions de variétés et pour le plus déluré des journalistes devant ceux qui n'étaient là que pour rire un coup. On voudrait tous avoir le talent d'en faire autant.

Car Thierry Ardisson n'est pas que le plaisantin de l'heure à la télé française, le pitre à la mode des ondes hertziennes. On vient de le découvrir, l'homme est aussi un fabuleux instrument de désinformation. Tout cela sur une chaîne publique.

Un jour, un premier ministre aura l'idée de privatiser cette même télé publique. L'argument sera simple: pourquoi payer pour ce que la télé privée fait déjà si bien? L'ennui, c'est que jour-là, on ne saura vraiment pas quoi lui répondre.

Il suffira de regarder les nuages.

crioux@ledevoir.com

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.

Le temps de Stationnement Montréal est presque écoulé

L'administration Tremblay songe à remettre la main sur les parcomètres

L'administration Tremblay pourrait bientôt mettre la clé dans la porte de la société Stationnement de Montréal. Le cas échéant, la Ville de Montréal et ses arrondissements pourraient se partager les pouvoirs actuellement dévolus à cet organisme controversé.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les vives critiques formulées par le vérificateur général de la Ville de Montréal à l'endroit de Stationnement de Montréal (SdM) pourraient faire passer l'organisme de vie à trépas. L'administration Tremblay étudie en effet la possibilité de rapatrier à la Ville tous les pouvoirs qui avaient été dévolus en 1994 à cette instance paramunicipale, laquelle s'est attiré bien des critiques depuis sa naissance.

Claude Dauphin, responsable du dossier au comité exécutif et président du comité qui se penche actuellement sur la question, semble avoir déjà fait son lit.

«Le fait que les opérations soient regroupées, je ne suis personnellement pas contre ça, a-t-il indiqué en entrevue hier. Plutôt que de demander aux neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal de voir à l'exploitation des parcomètres, j'aurais plutôt tendance, au moment où on se parle, à garder ça regroupé. Maintenant, est-ce que ça va être sous la forme actuelle? Je ne sais pas.»

Mais une chose est certaine: les critiques de l'ex-vérificateur Guy Lefebvre, qui soutenait en mai 2000 que SdM s'adonnait à des pratiques comptables et administratives douteuses, ont ébranlé M. Dauphin. «Vous dire que les rapports du vérificateur général sont totalement en marge de notre réflexion serait vous mentir. C'est sûr qu'aussitôt que le maire m'a donné cette responsabilité-là, notamment d'être imputable à l'administration de Stationnement de Montréal, j'ai lu les conclusions et je me suis posé la question: est-ce qu'on doit revoir tout ça?»

Trois hypothèses

Au moment où l'organisme déposait son rapport annuel, hier, des fonctionnaires étudiaient donc les diverses possibilités qui s'offrent à la Ville. Trois hypothèses sont sur la table: le statu quo, une renégociation de l'entente signée en 1994 avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (qui chapeaute la société en commandite Stationnement de Montréal) ou le rapatriement pur et simple de tous les pouvoirs à la Ville.

Cette dernière option, que M. Dauphin semble privilégier, pourrait laisser place à une façon inédite de traiter les affaires liées au stationnement. En effet, alors que toute la gestion des services de stationnement sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est actuellement centralisée chez Stationnement de Montréal, l'administration pourrait non seulement rapatrier ces pouvoirs mais également les diviser entre la Ville et les arrondissements.

«La gestion de services de stationnement se divise en deux, explique M. Dauphin. Il y a tout d'abord l'opération qui consiste à collecter l'argent des parcomètres. Que cette opération demeure regroupée, je pense qu'aucun arrondissement ne serait contre ça, par souci d'efficacité. Cependant, cela



STATIONNEMENT MONTRÉAL

ne signifie pas que la tarification et la décision d'ajouter ou d'enlever des parcomètres ne pourraient pas être décentralisées. Je serais même d'avis qu'il serait mieux de garder ça décentralisé, que chaque arrondissement décide de ce qu'il fait avec ses parcomètres.»

Le comité doit faire ses recommandations au comité exécutif «dans les prochaines semaines», selon M. Dauphin.

Le vérificateur général

Dans son rapport annuel déposé en 2000, l'ex-vérificateur général Guy Lefebvre dressait un sombre portrait des pratiques de SdM: non-respect de certaines clauses de l'entente signée en novembre 1994, choix risqués, manque de transparence, pratiques comptables et administratives douteuses, etc. M. Lefebvre écrivait même que si elle n'avait pas cédé l'exploitation de ses parcomètres au secteur privé comme elle l'a fait, la Ville récolterait trois millions de

dollars de plus par année dans ses coffres.

«L'entente de partenariat signée entre la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Accesum [firme à laquelle est confiée la gestion de SdM] démontre clairement que la Ville n'a aucun avantage pécuniaire dans ce type de contrat», écrivait-il.

Toujours est-il qu'hier, SdM annonçait avoir dégagé en 2001 un bénéfice avant redevances de 4,3 millions, soit une hausse de 63 % par rapport à l'année précédente. Les revenus de SdM s'élevèrent, pour l'exercice terminé au 31 décembre dernier, à 26,3 millions, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2000. Cela s'explique principalement par une hausse de 1,6 % des revenus générés par les parcomètres.

Ces résultats ont permis à SdM de verser 12,9 millions à la Ville, qui empêche 80 % du bénéfice avant redevances, soit deux millions de plus qu'en 2000.

Virage à droite aux feux rouges

Il n'y aura pas d'expérience-pilote à Montréal

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Il n'est plus question du virage à droite aux feux rouges à Montréal. Les révélations récemment faites par *Le Devoir* ont en effet incité l'administration Tremblay à reléguer aux oubliettes l'idée de réaliser des expériences-pilotes sur l'île.

«Suite aux révélations sur la SAAQ [Société d'assurance automobile du Québec] faites par *Le Devoir*, le nouveau ministre des Transports, Serge Ménard, a décidé de réévaluer le dossier», a rappelé le responsable des transports au comité exécutif, Claude Dauphin. «[...] Le président du comité sur les transports et moi-même avons donc décidé de mettre fin aux audiences puisque le porteur du ballon lui-même réévalue le dossier.»

À la suite d'une rencontre avec le ministre des Transports de l'époque, Guy Chevrette, la Ville de Montréal avait indiqué qu'elle songeait en effet à mener des expériences-pilotes dans plusieurs arrondissements de banlieue sur l'île où la densité de population est moins élevée afin de permettre éventuellement le virage à droite aux feux rouges.

«Le ministre des Transports nous avait laissé trois options: permettre le virage à droite partout, l'interdire dans les endroits de haute densité, comme le centre-ville, ou étendre les projets-pilotes jusqu'au 31 décembre 2002, a précisé M. Dauphin. Personnellement, je favorisais les projets-pilotes, sauf que nos fonctionnaires sont venus nous voir en nous disant qu'on arriverait probablement aux mêmes résultats que les projets-pilotes de l'ancien ministre des Transports.»

Le Devoir révélait le mois dernier qu'à la demande de M. Chevrette, les fonctionnaires de la SAAQ avaient considérablement tronqué le bilan des projets-pilotes sur le virage à droite aux feux rouges. Alors que la première version du document concluait au grand danger du virage à droite, la seconde, rendue publique en conférence de presse, était beaucoup plus complaisante à cette idée.

«En voyant ça, a précisé M. Dauphin, j'ai demandé au président de la commission des transports, Jeremy Searle, de faire des audiences publiques à l'hôtel de ville pour entendre les pour et les contre. Au même moment, le nouveau ministre des Transports a dit publiquement qu'il était en train de réévaluer tout le dossier. Voyant cela, j'ai demandé à M. Searle de suspendre les audiences pour s'en tenir à d'autres sujets de préoccupations.»

M. Dauphin semblait soulagé hier alors qu'il expliquait la grande complexité d'appliquer le virage à droite dans une ville comme Montréal. Selon les informations qu'on lui a fournies, il aurait fallu plus d'un an et demi pour faire les changements nécessaires. Cela est dû au fait que le virage à droite aux feux rouges aurait pu être permis à seulement 55 % des 2250 intersections de l'île. Aux 45 % restants, des pictogrammes auraient informé les automobilistes qu'ils ne pouvaient tourner qu'au feu vert. Au bas mot, l'opération aurait coûté plus de 2,5 millions de dollars.

Québec consacrera 93 millions à la revitalisation des villes

PRESSE CANADIENNE

Montréal — Québec investira 93 millions dans un programme de revitalisation des villes et villages, en collaboration avec les municipalités, le secteur privé et le milieu communautaire.

Le programme devrait permettre de générer des investissements totaux de 186 millions, dont Québec défrayera la moitié. L'autre moitié devra provenir des partenaires.

Une vaste gamme de projets pourra être acceptée en vertu de ce programme: aménagement de parcs, amélioration d'équipements municipaux, redéfinition de segments de quartiers industriels en déclin, assainissement de l'environnement, rénovation d'immeubles abritant des groupes communautaires, modernisation d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs et autres.

Ce programme fait partie des initiatives qui avaient été lancées par le gouvernement du Québec pour relancer l'économie et l'emploi, quand un ralentissement se faisait sentir, l'automne et l'hiver derniers, a précisé le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, André Boisclair, en conférence de presse hier à Montréal.

De la somme de 93 millions, 75 millions seront réservés au renouveau urbain dans les municipalités et 18 millions au renouveau dans les villages de 2000 habitants et moins.

Un système de pointage a été institué afin d'accorder des priorités aux quartiers d'une ville qui ont le plus besoin de revitalisation.

Chercher un logis devient encore plus frustrant

Voir imposera des frais pour l'accès privilégié à sa liste de logements à louer

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Finie, la consultation à l'avance et gratuite sur Internet des petites annonces de *Voir Montréal* pour trouver un logement. Depuis le 26 mars, l'hebdomadaire a décidé que ce service devra se monnayer, au grand dam des organismes qui protègent les locataires.

Les petites annonces de *Voir* sont considérées par plusieurs Montréalais comme la bible de la chasse aux logements. Seule la rubrique de location d'immobilier des petites annonces sera payante.

Le nouveau service coûte 9,95 \$ plus taxes pour un

accès de sept jours et 24,95 \$ plus taxes pour un accès de 28 jours. Dès 17h le mercredi, «nous mettrons en ligne la liste des logements à louer qui paraîtront le lendemain matin dans le journal *Voir*, vous donnant ainsi une longueur d'avance sur les lecteurs de la version papier», peut-on lire sur le site Internet de l'entreprise.

Et ce n'est pas tout: du lundi au vendredi à 17h, la publication ajoutera une liste de logements à louer uniquement sur le site Internet. «Ces annonces ne paraîtront pas dans le journal *Voir* du jeudi», explique-t-on.

«Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les gens qui cherchent un logement», souligne Lucie Poirier, du Front d'action populaire en réaménagement urbain

(FRAPRU). «Ça leur complique drôlement la tâche puisqu'on sait que ce journal est très utilisé par les propriétaires et par les futurs locataires. [...] À l'heure actuelle, ça ne prend pas une semaine pour trouver un logement, ajoute Mme Poirier. On parle de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, ce qui va finir par coûter cher et restreindre l'accès aux ménages à faible revenu qui ont Internet ou qui vont dans des cafés Internet. On se demande quel est le but de l'exercice et pourquoi on agit de la sorte alors qu'on est en pleine pénurie de logements.»

Au magazine *Voir*, le coordonnateur au marketing et à la promotion, Sylvain Desfossez, a refusé de répondre aux questions du *Devoir*.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Compter ou ne pas compter? Telle est la question!

(Le Devoir) — Les abstentions doivent-elles ou non être calculées comme un vote exprimé? Le débat se poursuit à l'Université Laval autour de l'issue des élections de mercredi. À la demande de Pierre Moreau, candidat défait par une voix, le président d'élection recevra lundi des trois aspirants recteurs leur interprétation légale de ce que devraient être les suffrages exprimés, prémisses qui déterminent ensuite le nombre de voix requises pour définir la majorité. Demandé par Pierre Moreau, doyen de la faculté des sciences et génie, un recomptage des voix a été effectué hier suivant le même *modus operandi* que la veille, et le résultat fut le même. M. Moreau croit que les abstentions ne doivent pas être calculées dans le suffrage exprimé, ce qui modifierait effectivement le calcul. «Je suis convaincu d'avoir gagné, et l'université est maintenant paralysée par un résultat qui nous met dans l'impasse», explique-t-il. François Tavenas, confirmé par défaut dans les fonctions de recteur jusqu'en septembre, doit quant à lui formuler ses premiers commentaires ce matin.

L'ex-directrice du Centre des congrès de Québec poursuit sa bataille

(PC) — L'ancienne directrice générale de la Société du centre des congrès de Québec, Francine Dubé, a déposé une requête en appel du jugement de la Cour supérieure de Québec, qui avait refusé d'annuler son congédiement et de lui verser, en conséquence, des dommages. Mme Dubé avait été destituée le 4 février 1998 par le gouvernement du Québec à la suite du rapport du Vérificateur général du Québec faisant état de manquements dans ses comptes de dépenses.

Harper ne veut pas de «nationalistes mous» du Québec

Une poignée seulement de Québécois se sont rendus à Edmonton

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Edmonton — Seulement une dizaine de militants alliés du Québec se sont donnés la peine de se rendre à Edmonton pour le congrès bisannuel du parti, mais ce n'est pas de nature à décourager le nouveau chef Stephen Harper, qui estime que l'Alliance était déjà «très faible» dans la province et qu'il faudra la reconstruire de toute manière. Mais avec des fédéralistes, pas des «nationalistes mous» menaçants.

«Je ne veux pas être cavalier, mais après n'importe quelle course au leadership, les gens décident s'ils aiment ou non la position d'un parti ou du nouveau chef», a déclaré M. Harper en conférence de presse. «Il y a eu un débat au Québec, à savoir si le parti devrait être un parti nationaliste, crypto-séparatiste et attirer cet électoral ou si ce devrait être un parti qui a un engagement ferme envers le fédéralisme et peut, tout en recrutant de nouveaux électeurs, faire compétition aux libéraux pour les votes fédéralistes. Ma position est claire: nous devons être une alternative fédéraliste et c'est la direction que je donnerai à ce parti.»

M. Harper veut bien accueillir à l'Alliance les nationalistes durs, mais seulement s'ils veulent travailler pour le Canada. «Si ce sont des nationalistes mous qui veulent travailler avec des Canadiens d'à travers le

pays pour améliorer tout le pays, oui absolument. Mais des nationalistes du type qui mettent des couteaux sur la gorge, non, ce n'est pas ce que le parti veut être.»

Il y a donc un fossé entre les positions du leader et son organisateur en chef au Québec, Michel Rivard, qui soutient que le parti doit courtoiser tout le monde.

«En politique, il ne faut jamais soustraire, il faut additionner. Si des gens du Bloc sont déçus parce qu'avec la défaite du PQ presque annoncée, ils vont se retrouver orphelins, ces gens-là, il faut aller les chercher. Souvenons-nous qu'en 1984, ceux qui ont élu Brian Mulroney, ce sont des nationalistes du Québec qui ont cru à un Canada décentralisé.»

Trop loin, trop cher

M. Rivard ne croit pas que la participation négligeable de Québécois au congrès soit un indicateur de l'appui que reçoit Stephen Harper dans la province. «Je suis un petit peu déçu, mais c'est à cause des coûts. C'est pas un manque d'intérêt. [...] Depuis la victoire de M. Harper, beaucoup de gens nous appellent pour dire on veut continuer, on a hâte de voir les positions du chef, voir s'il va changer des choses dans le programme ou non.»

Hier, Stockwell Day, qui a largement contribué à la présence de l'Alliance au Québec, a indiqué qu'il ferait le pont entre le parti dirigé par M. Harper et les militants québécois.

«J'ai dit [à M. Harper] que je peux le présenter à nos militants au Québec. J'ai parlé à nos anciens candidats depuis l'élection de M. Harper et la majorité m'a dit qu'ils veulent travailler avec nous. Je vais maintenir nos relations avec les militants et nos organisations au Québec.»

Day, critique des affaires étrangères

M. Day, qui a perdu la course au leadership dès le premier tour devant Stephen Harper, ne s'est pas présenté pour l'ouverture du congrès hier et n'a pas assisté à la réunion du caucus du parti, la première sous l'égide du nouveau chef. M. Day n'a toutefois pas été renvoyé aux banquettes arrières. Il a obtenu le poste de critique en matière d'affaires étrangères et sera à ce titre responsable de commenter l'épineux dossier du conflit au Moyen-Orient.

Ce pourrait être un poste casse-gueule pour M. Day, qui s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur d'Israël. Un discours prononcé à Toronto sur le sujet avait été jugé si biaisé que le Conseil canadien des relations arabo-canadiennes l'avait menacé de poursuites. En février dernier, il en remettrait, notamment dans une lettre d'opinion publiée dans *Le Devoir* dans laquelle il écrivait: «Le Canada doit prendre fermement position en faveur d'Israël, la seule démocratie du Proche-Orient face à la menace terroriste.»

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



AVIS DE RADIATION

Le docteur Aron Gonshor, dentiste spécialiste en chirurgie buccale et maxillo-faciale, permis numéro 03379, dont le domicile professionnel est situé au 5878, rue Sherbrooke Est, bureau 201 à Montréal, a été reconnu coupable par le Comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec, dans trois plaintes distinctes.

- D'avoir omis de respecter son devoir d'information envers un patient en ne l'informant pas d'une façon simple, objective et suffisante, pour lui permettre de comprendre la nature et la portée du problème qui ressortait de son état, de même que de l'ampleur et des modalités du traitement que cet état justifiait, négligeant ainsi d'obtenir son consentement éclairé;
- D'avoir omis de respecter son devoir d'information envers un patient dans le cadre de traitements chirurgicaux d'implantologie, quant à la nature des traitements et aux risques probables impliqués et d'avoir manqué à son devoir d'intégrité tant au niveau de l'information fournie à son patient qu'au niveau d'un formulaire de consentement au traitement;
- D'avoir omis de respecter son devoir d'information vis-à-vis son patient dans le cadre de traitements d'implantologie, particulièrement quant au nombre d'implants qui pourraient être insérés dans sa bouche et omis d'obtenir son consentement éclairé;
- D'avoir effectué des traitements de chirurgie buccale sur trois patients sans avoir une connaissance suffisante des faits qui les justifiaient et traitements également contraires aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire;
- D'avoir omis de respecter son devoir d'information et de suivi d'un patient suite à la survenance d'une paresthésie en cours de traitement;
- D'avoir réclamé des honoraires pour des actes professionnels non dispensés dans la bouche d'un patient.

Les 14 février et 26 mars 2002 le Comité de discipline de l'Ordre condamnait le docteur Gonshor à des périodes de radiation temporaire du Tableau de l'Ordre d'une durée totale de trois mois devant être servies concurremment à compter du 15 décembre 2001, à des amendes totalisant 20 000 \$, au paiement de tous les débours encourus et donnait acte à un engagement signé par le dr. Gonshor daté du 13 novembre 2001.

Avis est donc donné que le docteur Aron Gonshor a été radié du Tableau de l'Ordre des dentistes du Québec du 15 décembre 2001 au 14 mars 2002 inclusivement.

Ann Mc Craw
Secrétaire du Comité de discipline
Ordre des dentistes du Québec

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie CONFECTIONS COQUETTE INC. ayant son siège social au 11695, 39e Avenue, Montréal, H1E 6G9, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 mars 2002.

Me Patrick Famiglietti, notaire

VILLE DE MONTRÉAL Arrondissement de Montréal-Nord APPEL D'OFFRES RÉFÉCTION DE PAVAGES ET TROTTOIRS

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: «SOUMISSION - RÉFÉCTION DE PAVAGES ET TROTTOIRS - CONTRAT N° 677» adressées à la division de l'Approvisionnement, de l'arrondissement de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à onze heures (11h), le vendredi 26 avril 2002 pour les travaux suivants:

CONTRAT N° 677: Pulvérisation et stabilisation de pavages, la reféction de pavages et la reconstruction de trottoirs sur les avenues Armand-Lavergne, Bellevois, Brunet, Gariépy et Racette, sur le boulevard Gouin et sur les rues Forest, Houde, Majeau et Renoir et pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de la ville (Quantités approximatives: 26 000 m² de pavages et 5600 m de trottoirs)

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le directeur de l'aménagement urbain de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces formules de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus au bureau du directeur de l'aménagement urbain, de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50 \$) en argent ou un chèque non visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions. Veuillez noter que les heures de bureau sont les suivantes: 8h30 à midi et 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 13h00 le vendredi.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 26 avril 2002, à onze heures (11h) au 4243, rue de Charlevoix en présence de 2 témoins et des soumissionnaires désireux d'y assister.

Me Hélène Simoneau
Directrice du bureau d'arrondissement
Secrétaire d'arrondissement
Montréal-Nord, ce 5 avril 2002

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No: 500-12-261707-023

COUR SUPÉRIEURE HANANE JOUHARI, Demanderesse c.KAMAL WARID, DéfendeurASSIGNATION

ORDRE est donné à Kamal Warid de comparaître au greffe de cette cour située au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 2.17, 30 mai 2002 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Kamal Warid.
Lieu: Montréal
Date: 2/4/2002
Michel Pellerin
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-262580-024

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) PRÉSENT: Greffier Adjoint ROEL M. ATANACIO, Demandeur -vs- MARIBETH C. VILLAFUERTE, DéfenderesseASSIGNATION

ORDRE est donné à MARIBETH C. VILLAFUERTE de comparaître au greffe de cette Cour située au 1 rue Notre-Dame est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIBETH C. VILLAFUERTE, partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 25 mars 2002
Michel Pellerin
GREFFIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-262584-026

COUR SUPÉRIEURE DIVISION DE LA FAMILLE (Divorce) PRÉSENT: LE GREFFIER ADJOINT LENORE FANETTE GUY Partie demanderesse c. ERIC ANTHONY HYATT Partie défenderesseASSIGNATION PAR ORDRE DE LA COUR

ORDRE est donné à ERIC ANTHONY HYATT, de comparaître au greffe de cette cour situé à 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal *Le Devoir*.

Une copie de la présente Déclaration en Divorce a été remise au greffe du tribunal à l'intention de ERIC ANTHONY HYATT.
Lieu: Montréal
Date: le 27 mars 2002
Michel Pellerin
GREFFIER ADJOINT

AVIS est donné que Lucia Manzo D'Amico, domiciliée au 6518 rue Clark, Montréal, est décédée le 13 octobre 2001. La clôture de l'inventaire de la succession a été signée le 27 mars 2002 et publiée au Registre des droits mobiliers. L'inventaire peut être consulté au bureau de Dominic Manzo, notaire, 7576 St-Denis, Montréal, Québec, H2R 2E6.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No: 500-12-257506-018

Cour Supérieure PRÉSENT Le Greffier Adjoint DRISS OUAZZANI-TOUHAMI Requérant c. JULIE ANDRÉA DOS SANTOS IntiméeASSIGNATION

ORDRE est donné à JULIE ANDRÉA DOS SANTOS de comparaître au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans *Le Devoir*.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de VLADIMIR SMIRNOV.
Lieu: Montréal
Date: le 3 avril 2002
Michel Pellerin
Greffier adjoint

l'intention de Madame Julie Andréa Dos Santos.
Lieu: Montréal
Date: 26/3/2002
Michel Pellerin
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
Numéro: 500-12-262718-020

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT Le Greffier Adjoint SVETLANA BORONINA SMIRNOVA Partie demanderesse c. VLADIMIR SMIRNOV Partie défenderesseASSIGNATION

ORDRE est donné à VLADIMIR SMIRNOV de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal *Le Devoir*.

Une copie de la Déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de VLADIMIR SMIRNOV.
Lieu: Montréal
Date: le 3 avril 2002
Michel Pellerin
Greffier adjoint

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 9039-2499 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

QUÉBEC, CE 3 AVRIL 2002
HUOT LAFRAMME, s.e.n.c.
Procureurs de
9039-2499 Québec inc.

Avis public

Ville de Montréal

Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., C-11)

Dérogation à l'interdiction de convertir

Conformément au règlement sur (R.R.V.M., C-11), le conseil de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à son assemblée fixée au 6 mai 2002, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise, relatives aux immeubles suivants:

- 4160-4162-4164-4166, rue de Bullion;
- 3925-3927, rue Drolet.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes en faisant parvenir

à la Directrice - Bureau d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus au bureau d'arrondissement du Plateau Mont-Royal, 201, avenue Laurier Est, 5^e étage (entrée au 5115 av. De Gaspé), au plus tard le 19 avril 2002. Le formulaire est disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Pour information, veuillez vous adresser au Service de l'habitation: 872-5597 ou 872-2889.

Montréal, le 5 avril 2002
La secrétaire du conseil d'arrondissement
M^{re} Johane Ducharme, o.m.a.



APPEL D'OFFRES

Le Carrefour de santé de Jonquière, propriétaire, demande des soumissions pour les travaux de fenestration au pavillon principal du Carrefour de santé de Jonquière.

Les documents contractuels pourront être obtenus au service des approvisionnements:

Carrefour de santé de Jonquière,
2230, rue de l'Hôpital
Jonquière (Québec) G7X 7X2
Téléphone: (418) 695-7705

contre un chèque visé non remboursable de 50,00 \$ émis à l'ordre du propriétaire. Les documents seront disponibles à compter de mercredi le 3 avril 2002 à 14H00.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de 10% de la valeur de la soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de 5% de la valeur de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est d'au moins 5% de la valeur de la soumission.

Une visite des lieux est prévue le 8 avril 2002 à 14H00 à l'entrée principale du Carrefour de santé de Jonquière à l'adresse mentionnée ci-haut.

Les soumissions seront reçues au Carrefour de santé de Jonquière, 2230, rue de l'Hôpital, au local 00.122, le mercredi le 22 avril 2002 à 15H00, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, le cas échéant, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

L'entrepreneur sélectionné doit pouvoir débiter les travaux dès le 29 avril 2002 et les terminer au plus tard le 28 juin 2002.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Hertel Maltais
Directeur des services administratifs
/sf

Note: Consulter les Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S5.r.1).

Avis public

Ministère des Ressources naturelles

Programme de réforme cadastrale

Interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 1219

Il incombe au ministre des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 22 avril 2002 et se terminera le 6 mai 2002, inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan rénové, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Montréal et comprend, en référence au cadastre suivant:

Paroisse de Longue-Pointe: les lots 28 à 38, 38A, 550 à 555, 654, 706, 716 à 771, 839 à 843, 1028, 1451 à 1453, 1517, 1525, 1529 à 1548, 1562, 1565 à 1567, 1573, 1577, 1666, 1689, 1690, 1712 à 1719, les subdivisions de ces lots, une partie du lot 506 et les subdivisions 506-11 à 506-16.

Ce territoire comprend, pour le cadastre susmentionné, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 18 mars 2002 et la date du début de la période d'interdiction.

Le directeur de la rénovation cadastrale,
Pierre Tessier

Québec

On prépare l'avenir

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344

Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de DISTRIBUTION RJM (DRJM) INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de: DISTRIBUTION RJM (DRJM) INC., corporation légalement constituée selon la loi, ayant son siège social au 56, Lucien-Thériault (Qc) J7V 7P2, et ayant fait affaires au 8700, boul. Ray Lawson, Anjou (Qc) H1J 1Z2, est survenue le 2^e jour d'avril 2002, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15^e jour d'avril 2002, à 11 h 30 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (Qc) J7V 7P8.

Fait à Ile Perrot (Qc), ce 3^e jour d'avril 2002.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.
SYNDIC
Martin Trudeau,
Administrateur
10, Grand Boulevard
Bureau 202,
Ile Perrot (Qc) J7V 7P8
Tél.: (514) 453-9857
Ligne Mtl: (514) 457-9290
Télex: (514) 453-2134

AVIS AUX CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:

ULRIC FAUBERT,
résident à 202, Henri
Hebert, Maple Grove (Qc)
J6N 3K8.

AVIS est par les présentes donné que ULRIC FAUBERT District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

AVIS est par les présentes donné que LISE PELLETIER District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

AVIS est par les présentes donné que LISE PELLETIER District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

AVIS est par les présentes donné que LISE PELLETIER District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

AVIS est par les présentes donné que LISE PELLETIER District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

AVIS est par les présentes donné que LISE PELLETIER District de Montréal, Province de Québec a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'avril 2002, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, Suite 1202, Montréal (Qc).

PHIL BELL,
COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Qc) H3A 1L4

LE DEVOIR

LE MONDE

La paix est signée en Angola

MANUEL MUANZA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Luanda — Un accord de cessez-le-feu signé hier à Luanda par les chefs de l'armée angolaise et de la rébellion de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), doit mettre fin à 27 ans d'une guerre civile qui a ravagé ce pays d'Afrique australe.

Peu après la signature de l'accord, le président angolais José Eduardo Dos Santos a rencontré le nouveau dirigeant par intérim de l'UNITA, Paulo Lukama «Gato», pour l'encourager à poursuivre sur la voie de la paix.

L'accord de cessez-le-feu, négocié six jours plus tôt à Lwena (est), a été signé par le commandant militaire de l'UNITA, le général Abreu Kamortero, et par le chef d'état-major des Forces armées angolaises (FAA), le général Armando Da Cruz, en présence du président Dos Santos.

Quelque 4000 personnes ont assisté à la cérémonie, dont le secrétaire général adjoint de l'ONU aux Affaires africaines, Ibrahim Gambari, les représentants de la «troïka» (Etats-Unis, Portugal, Russie) chargée de superviser le protocole de paix de Lusaka signé en 1994, jamais appliqué, et les chefs d'état-major des armées des pays d'Afrique australe.

L'UNITA «assume» l'accord qui est «d'assurer aux Angolais une paix définitive», a déclaré le général Kamortero. Il a demandé au gouvernement d'accorder une formation aux rebelles «qui ne seront pas enrôlés dans l'armée» pour qu'ils puissent trouver un emploi. «La paix ne se résume pas seulement à la cessation du bruit des canons», a-t-il dit, ajoutant: «La paix c'est aussi le bien-être des citoyens, la pacification des esprits et l'accès au travail.»

Pour la première fois depuis l'accord de paix de Lusaka de 1994, M. Dos Santos a rencontré un dirigeant de l'UNITA, Paulo Lukama «Gato», à l'issue de la cérémonie de signature.

Signe concret du respect de l'accord, un commandant des troupes rebelles chargé de la région nord, le général Apolo Yakevela, a affirmé que des rebelles de l'UNITA avaient commencé à se rendre dans les camps de cantonnement installés dans l'ensemble du pays pour y être désarmés.

Depuis la signature de l'accord, les représentants de l'armée et des rebelles siègent au sein d'une «Commission mixte» chargée de surveiller l'application du cessez-le-feu, désarmer les combattants de l'UNITA et les intégrer dans l'armée et la vie civile.

La mort du chef historique de l'UNITA, Jonas Savimbi, a précipité les événements: le 15 mars, responsables de l'armée et de l'UNITA s'engageaient à mettre fin aux hostilités et, 15 jours plus tard, se mettaient d'accord sur un cessez-le-feu définitif.

L'archevêché de New York dénonce des prêtres à la police

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — L'archevêché de New York a fourni à la justice une liste d'allégations de pédophilie contre des prêtres portant sur des décennies, a-t-on appris hier auprès du bureau du procureur de Manhattan.

«Nous avons reçu la liste mardi», a indiqué le porte-parole du procureur, Barbara Thompson, ajoutant: «Nous allons l'examiner et transmettre les cas aux juridictions concernées.» La porte-parole a noté qu'elle ne pouvait pas préciser combien de prêtres étaient sur la liste et s'est refusée à conjecturer sur l'éventualité de poursuites. Le quotidien *The New York Times* rapportait hier en citant un responsable de la justice que la liste comprenait trois douzaines de noms et que la plupart des cas de pédophilie étaient frappés de prescription. L'archevêché de New York, le cardinal Edward Egan, s'était refusé jusqu'à présent à discuter des cas éventuels de pédophilie, mais les paroissiens comme la justice ont fait pression ces derniers temps pour qu'il fournisse les noms des prêtres concernés, en activité ou partis à la retraite. La semaine dernière, l'archevêché de Los Angeles avait livré aux autorités les noms de plusieurs prêtres révoqués.

Bâtir un «mur» sans le dire

Ariel Sharon est en train d'appliquer une politique qu'il avait critiquée

ALEXANDRA
SCHWARTZBROD
LIBÉRATION

Jérusalem — Nul ne sait pour l'instant avec certitude ce que le premier ministre israélien compte faire de la Cisjordanie. La réoccuper entièrement et durablement, ou juste, selon la terminologie israélienne, la «nettoyage» de ses «cellules terroristes»? Ce qui est sûr, c'est que Tsahal ne se retirera pas du territoire palestinien sans laisser derrière elle un minimum de troupes et de zones d'occupation militaires.

L'objectif est bien, comme Ariel Sharon l'a annoncé il y a un peu plus d'un mois, de mettre en place des «zones tampon» entre Israël et la Cisjordanie. Une façon de bâtir sans le dire ce fameux «mur» que les Israéliens aimeraient tant voir s'élever entre eux et les Palestiniens.

«Pas l'idéal, mais...»

Caressée depuis de nombreux mois par les hommes politiques de tous bords, l'idée d'une séparation physique avec la Cisjordanie revient en force ces derniers jours en Israël, encouragée par la recrudescence des attaques terroristes dans le pays. «C'est loin d'être l'idéal mais il est difficile de contester les statistiques de base qui montrent que, jusqu'à présent,

aucune cellule de kamikazes n'est parvenue à traverser la barrière qui isole Gaza d'Israël», écrivait en ce début de semaine le journaliste Amos Harel dans *Haaretz*. «Beaucoup de gens soutiennent cette idée car elle n'est pas vraiment concrète, c'est plus un fantasme qu'une réalité» réagit Yossi Beilin, un des artisans des accords d'Oslo, farouche adversaire de la «séparation». «Si nous installons une barrière entre nous et eux, cela signifiera surtout que nous nous enfermons. Ce n'est pas les Palestiniens que nous isolerons mais nous, les Israéliens. Alors que notre objectif affiché est inverse, il est de nous intégrer au Proche-Orient.»

Jusqu'à présent, Ariel Sharon s'opposait à l'idée d'un «mur», considérant que celui-ci risquait de lui enlever tout contrôle sur la Cisjordanie. L'établissement d'une vraie séparation entre les deux territoires, israélien et palestinien, signifierait en outre que le chef du gouvernement israélien a décidé de changer de stratégie, admettant ainsi que la politique menée depuis un peu plus d'un an pour ramener la sécurité en Israël a bel et bien échoué.

Mais il y a différentes façons de faire les choses et quiconque vit à Jérusalem voit bien que les Israéliens sont de plus en plus tentés de se couper des Palestiniens. Tous les accès au centre de la ville ont été modifiés ces dernières semaines afin de filtrer au maximum les passants et les voitures. Des checkpoints fixes ou volants ont été installés au début de chaque grande rue menant au centre-ville, là où depuis huit mois des attentats palestiniens ont fait plusieurs dizaines de morts. Jérusalem est littéralement «bunkérisée», aucun Palestinien — ou presque — ne pouvant plus y accéder, et aucun arabe ne pouvant plus s'y promener sans un contrôle draconien de son sac et de son identité.

Il en va de même tout autour de la ville, où les checkpoints fleurissent au fil des mois. Un vrai blockhaus a été construit à l'entrée de Bethléem avec mirador et passage bétonné pour les piétons, suivis seconde après seconde par la pointe d'un fusil israélien. Pour aller de Jérusalem à Hébron (une vingtaine de kilomètres) par cette route qui dessert la plupart

été construit à l'entrée de Bethléem avec mirador et passage bétonné pour les piétons, suivis seconde après seconde par la pointe d'un fusil israélien. Pour aller de Jérusalem à Hébron (une vingtaine de kilomètres) par cette route qui dessert la plupart

des grandes colonies du Gush Etzion, il faut désormais passer six ou sept checkpoints. Quant aux grandes villes du nord, Tulkarem, Djénine ou Kalkilya, elles ne sont atteignables qu'après avoir franchi de très sévères contrôles militaires.

Sur le terrain, la séparation est donc quasiment acquise. Pour beaucoup, ce ne serait qu'une première étape vers un «transfert» de populations (les colons juifs des territoires contre les Arabes d'Israël), seul moyen pour Israël de rester un Etat juif.



Nul ne sait ce que Sharon veut faire de la Cisjordanie.

des grandes colonies du Gush Etzion, il faut désormais passer six ou sept checkpoints. Quant aux grandes villes du nord, Tulkarem, Djénine ou Kalkilya, elles ne sont atteignables qu'après avoir franchi de très sévères contrôles militaires.

Sur le terrain, la séparation est donc quasiment acquise. Pour beaucoup, ce ne serait qu'une première étape vers un «transfert» de populations (les colons juifs des territoires contre les Arabes d'Israël), seul moyen pour Israël de rester un Etat juif.

La direction du Hamas échappe à l'offensive

SELIM SAHEB ETTABA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — La direction politique du mouvement islamiste palestinien Hamas à Gaza est pour l'instant épargnée par l'offensive israélienne, lancée en Cisjordanie à la suite d'une vague d'attentats suicide meurtriers commis par ce mouvement. Pendant que l'armée israélienne encercle le président palestinien Yasser Arafat, bloqué dans quelques pièces de son quartier général à Ramallah, en Cisjordanie, l'état-major du Hamas coule à Gaza des jours autrement plus tranquilles.

«Peut-être que les Israéliens préfèrent ne pas venir», a déclaré hier un haut responsable du Hamas à Gaza, Abdelaziz al-Rantissi, jugeant plus probable qu'Israël se satisfasse de «faire de la bande de Gaza une grande prison pour les Palestiniens». «Le prix qu'ils paieraient s'ils venaient serait très élevé et les objectifs pas si importants», estime-t-il, soulignant que les auteurs d'attentats suicide en Israël viennent presque tous de la Cisjordanie en raison de la difficulté à franchir la barrière électronique qui entoure la bande de Gaza.

«Quand les soldats israéliens entrent dans une ville, ils recherchent tout le monde», rappelle l'analyste israélien Mark Heller. La vision selon laquelle «l'Autorité palestinienne était le gentil et le Hamas le méchant» n'a guère plus cours en Israël, souligne ce chercheur du Centre d'études stratégiques Jaffee, à Tel-Aviv.

Contrairement à la Cisjordanie, l'armée israélienne ne s'est jamais aventurée à réoccuper une grande ville de la bande de Gaza. Un porte-parole du premier ministre israélien Ariel Sharon, Avi Pazner, a assuré que ce sentiment d'immunité des dirigeants politiques du Hamas n'était qu'une «impression». «Les opérations sont menées contre toutes les organisations terroristes sans exception», a-t-il précisé.

«C'est vrai que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase est l'opération suicide du Hamas à Netanya», dans le nord d'Israël, le 27 mars, l'attentat le plus meurtrier depuis le début de l'intifada, a reconnu M. Pazner. Mais une série d'attaques suicide l'avaient précédé, «à 90 % exécutées par les Brigades des martyrs d'al-Aqsa ou par le Tanzim, toutes deux appartenant au Fatah», le mouvement de M. Arafat, a-t-il affirmé. «Nous nous occupons de toutes les organisations terroristes», a-t-il martelé.

Le politologue palestinien Ziad Abou Amr a balayé catégoriquement cette lecture. «Comparées au Hamas, ces brigades ne sont rien. Les coups graves et mortels viennent du Hamas», a-t-il souligné. «Cela révèle le véritable programme de Sharon. Il veut détruire l'Autorité palestinienne et M. Arafat, et pas parce qu'il serait le commanditaire d'actes de violence contre Israël ou aurait manqué à ses responsabilités puisque la réponse logique serait alors de lui en donner les moyens», estime-t-il.

«C'est conforme à la conviction de la droite israélienne qu'il n'y a pas de place pour une entité palestinienne», a relevé M. Abou Amr, député indépendant au Conseil législatif (Parlement) palestinien.

«L'Autorité palestinienne et M. Arafat constituent une cible très utile d'un point de vue politique et tactique», a-t-il poursuivi.

«La guerre de Sharon n'a aucun rapport avec la lutte contre le terrorisme. Elle a pour but de détruire le processus de paix et l'Autorité palestinienne», a déclaré mardi le négociateur palestinien Saëb Erakat.

Mais M. Abou Amr a écarté l'idée d'une alliance objective tacite entre le gouvernement Sharon et le Hamas, qui bénéficie selon lui d'une immunité toute provisoire.

EN BREF

Atlantis décollera dimanche

Cap Canaveral (AFP) — Un gros problème de plomberie sur la plate-forme permettant de lancer la navette spatiale a forcé hier la NASA à reporter à dimanche au plus tôt le départ d'Atlantis vers la Station spatiale internationale (ISS). Ce report de 72 heures a été provoqué par une fuite sur la conduite d'évacuation de l'excédent d'hydrogène qui permet d'éviter une trop forte pression pendant le remplissage du réservoir externe de comburant de la navette spatiale, selon Mike Leinbach, directeur du lancement au centre spatial Kennedy près de Cap Canaveral.

Kaboul dit avoir déjoué un complot

L'entourage de Gulbuddin Hekmatyar est accusé d'avoir préparé des attentats

SAÏD MOHAMMAD AZAM
AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — Les autorités afghanes ont annoncé hier avoir déjoué un complot contre le gouvernement intérimaire d'Hamid Karzai, fomenté par l'entourage du chef de guerre et opposant Gulbuddin Hekmatyar, et arrêté plusieurs dizaines de ses partisans.

Arrêtés ces derniers jours après deux mois de traque policière, ces hommes sont accusés d'avoir «tenté d'organiser une série d'explosions dans la ville de Kaboul», a déclaré le général Din Mohammad Jurat, responsable du département des affaires de police au ministère de l'Intérieur.

Farouche opposant à Karzai, le fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, célèbre pour avoir été l'un des principaux responsables de la destruction de Kaboul, dans les années 90, avant de devenir brièvement premier ministre, est absent de la scène politique afghane depuis 1996 mais serait rentré en Afghanistan depuis peu, après cinq ans d'exil en Iran.

Le général Jurat a dit qu'il n'était pas en mesure de donner un nombre précis d'arrestations mais qu'elles se comptaient «par dizaines».

Le directeur de l'agence officielle Bakhtar, Sultan Ahmad Baheen, avait tôt annoncé que plus de 50 personnes avaient été arrêtées et que 25 étaient encore interrogées hier.

Les personnes arrêtées étaient sous surveillance depuis deux mois près de la frontière avec le Pakistan, a ajouté le responsable ministériel.



Les réfugiés afghans, comme ces résidents d'un camp des environs de Karachi, au Pakistan, continuent de rentrer au pays.

«Depuis deux mois, les services de renseignement les pistaient. Ils se déplaçaient vers le sud et l'est, vers Jalalabad [ville de l'est de l'Afghanistan, proche de la frontière] et vers Quetta», ville du sud-ouest du Pakistan, elle aussi proche de la frontière.

Le général Jurat n'a pas dévoilé quelles preuves avaient été découvertes pour appuyer les accu-

sations portées contre les hommes arrêtés, appartenant tous, selon lui, à l'entourage de Gulbuddin Hekmatyar. «Il y a des éléments qui indiquent qu'ils allaient commettre de telles actions», a-t-il dit.

«Ces personnes essayaient de créer un climat de non-droit, selon les informations que nous avons reçues du gouvernement intéri-

maire», a déclaré pour sa part le directeur de Bakhtar, selon qui «il n'y a pas parmi eux de commandants de premier plan».

«Selon les informations dont nous disposons, des commandants de district du Hezb-e-Islami», le parti fondamentaliste de Gulbuddin Hekmatyar, font partie des personnes arrêtées, a dit Sultan Ahmad Baheen.

L'accident mortel de la princesse Diana

Affaire définitivement classée

OLIVIER RICHOU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La plus haute juridiction française, la Cour de cassation, a refermé hier le dossier de l'accident mortel de la princesse Diana et de son compagnon, Dodi al-Fayed, en rejetant les ultimes recours du père de Dodi, Mohamed al-Fayed, et de la famille du chauffeur de la voiture.

La princesse, son compagnon et le chauffeur Henri Paul ont été tués, et le garde du corps Trevor Rees-Jones, grièvement blessé, le soir du 30 août 1997, lorsque leur voiture a heurté un pilier du tunnel de l'Alma, en plein Paris.

Après deux ans d'une enquête particulièrement active, les deux juges d'instruction Hervé Stéphane et Marie-Christine Devidal avaient estimé le 3 septembre 1999 que les photographes de presse, immédiatement désignés comme responsables de l'accident, n'avaient commis aucun délit.

Neuf photographes et un motard, qui suivaient la Mercedes depuis son départ en trombe de l'hôtel Ritz, avaient été accusés d'homicide et de blessures involontaires ainsi que de non-assistance à personnes en danger.

Leur comportement, «qui les renvoie, comme ceux pour lesquels ils agissent, aux conditions morales et déontologiques d'exercice de leur activité, n'est pas constitutif en l'espèce d'une infraction caractérisée par la loi pénale», disaient les magistrats, qui suivaient d'ailleurs l'avis du parquet de Paris.

L'accident est dû à l'état d'ivresse du chauffeur et à la vitesse très excessive de la voiture, devaient conclure les juges.

Pour en arriver là, ces magistrats ont enquêté durant deux ans, mobilisant nombre de policiers pour rechercher notamment une hypothétique Fiat Uno

qui aurait pris la fuite après avoir accroché la Mercedes.

Jamais tant de moyens n'avaient été mobilisés par la justice pour un accident de la circulation. Trente enquêteurs de la brigade criminelle de Paris ont par exemple entendu 153 témoins et interrogé 3000 propriétaires de Fiat Uno.

Cette thèse de l'accident, confirmée par la Cour d'appel de Paris le 31 octobre 2000, n'a jamais été acceptée par le milliardaire égyptien Mohamed al-Fayed, qui dénonçait un «complot» des services secrets britanniques et réclamait une enquête supplémentaire. En octobre 2000, il avait juré de prouver que son fils et Diana avaient été victimes d'un «meurtre».

Hier, la Cour de cassation a cependant rendu définitif le non-lieu accordé aux photographes et au motard, rejetant les pour-



Lady Di

É D I T O R I A L

Grosse consommation,
gros profits

Le prof Lauzon récidive : les profits des compagnies pharmaceutiques sont si élevés qu'ils entraînent «un appauvrissement de la majorité au profit de l'enrichissement d'une minorité». D'où l'urgence pour nos gouvernements d'un contrôle plus important sur les prix. Oublions Lénine, mais regardons-y de plus près.

Personne n'est surpris d'apprendre que l'industrie des produits pharmaceutiques est en pleine expansion partout en Occident. Des facteurs bien connus expliquent cette explosion, tels le vieillissement des populations, l'uniformisation des règles qui touchent à la propriété intellectuelle (les brevets) et l'importance de plus en plus grande accordée à la santé par nos sociétés modernes. D'où l'intérêt accru pour les nouveaux médicaments et les maux de tête lancinants pour les gouvernements, les mutuelles de sécurité sociale ou les compagnies d'assurances. L'industrie profite donc d'une conjoncture particulièrement favorable, ce qui se manifeste par des rendements exceptionnels. Cela dit, si ce secteur était si extraordinaire, il aurait depuis longtemps remplacé tout autre titre boursier dans le cœur des investisseurs, ce qui n'est pas le cas.

Au Canada, l'industrie pharmaceutique ne compte que 70 entreprises d'une certaine taille qui fabriquent ensemble pour 9,1 milliards de dollars de médicaments, dont 6,3 milliards de dollars de médicaments brevetés. Cela ne représente tout de même que 2 % de toute la production manufacturière du pays, soit à peine plus que les ventes annuelles d'Hydro-Québec.

En revanche, il s'agit effectivement d'une industrie très dynamique à laquelle on doit 10 % des dépenses annuelles de R-D du Canada. Une industrie qui invente constamment de nouveaux produits, la plupart pas plus efficaces que les produits existants mais dont certains sont de pures merveilles en mesure d'être substitués à des interventions chirurgicales très invasives et beaucoup plus risquées.

Voilà d'ailleurs l'une des raisons qui expliquent que les nouveaux médicaments coûtent si cher : leur prix d'introduction est souvent fixé à partir du «coût évité» pour le système de santé et non à partir du coût de fabrication lui-même. D'où des marges bénéficiaires parfois très élevées. On peut critiquer cette façon de calculer très «économique», mais avouons qu'elle est d'une rationalité implacable, sans être plus inhumaine qu'une autre dans un monde qui consacre une partie bien plus grande de ses revenus à l'achat de produits de consommation beaucoup moins utiles.

Une fois le médicament breveté mis en marché, son prix n'augmente que très peu. Au Canada, le Conseil d'examen du prix des médicaments, un organisme fédéral, suit de près cette évolution et intervient au besoin. Sa présence fait en sorte que les médicaments vendus ici sont, à leur sortie de l'usine, 10 % moins chers que le prix milieu de sept grands pays industrialisés, dont les États-Unis, la Suède, la Suisse et la France. Mais il y a aussi le distributeur, le pharmacien, l'administration...

Les compagnies pharmaceutiques font d'énormes profits et nul ne doute qu'elles pourraient réduire leurs prix tout en maintenant un niveau de R-D très élevé. Elles dépensent beaucoup trop en frais de représentation dans le but d'influencer les médecins, leurs meilleurs vendeurs. De telles pratiques devraient cesser, de gré ou de force. De plus, les gouvernements doivent accroître leur collaboration afin de déterminer les médicaments vraiment intéressants et de procéder à des achats groupés.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : même après avoir forcé les multinationales à changer leur approche de vente, voire à réduire leurs marges bénéficiaires, nous ne serons pas à l'abri d'augmentations régulières des dépenses en médicaments à mesure que ces derniers prendront une place plus importante dans le traitement des maladies.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

La griffe du Rocket

Une campagne médiatique est en cours pour sauvegarder des objets ayant appartenu à Maurice Richard et mis aux enchères par la famille. Des voix, dont celle de René Angélil, s'élèvent pour crier au dilapidage de notre patrimoine. Que le Québec conserve quelques-uns des objets évoquant les grands moments de la carrière du héros, soit. D'ailleurs, les institutions muséales québécoises reconnaissent l'apport incontournable du hockey et de ses héros à la société québécoise. Le Musée de la civilisation du Québec a déjà présenté une exposition intitulée *Fou du hockey* et l'institution possède d'ailleurs quelques objets ayant appartenu au gardien Jacques Plante, dont son célèbre masque. Le musée McCord, quant à lui, possède quelques souvenirs de cette glorieuse époque du hockey.

Mais cet intérêt réel et légitime vaut-il pour autant qu'on se rue pour acheter sans discrimination l'ensemble des souvenirs de Maurice Richard? Certainement pas. Ce n'est pas parce qu'un objet a appartenu au célèbre joueur qu'il possède une valeur patrimoniale. Certains objets reliés aux étapes marquantes de la vie de l'athlète peuvent présenter un intérêt, et là encore, il ne s'agit pas d'empiler les rondelles et les trophées.

Les musées disposent généralement de budgets d'acquisition très modestes et ne sont pas portés à privilégier ce type d'objets, qui leur sont habituellement offerts par la famille ou par des collectionneurs recevant en échange des crédits d'impôt. On ne peut blâmer les institutions muséales, pas plus d'ailleurs que la ministre de la Culture, Diane Lemieux, pour qui la collection de Maurice Richard ne saurait être une priorité, au moment où des pans entiers de notre patrimoine architectural sont menacés de destruction.

Maurice Richard a été un grand joueur de hockey et le déferlement de sympathie qui a suivi l'annonce de sa mort, en mai 2000, indique bien que sa notoriété dépassait les frontières de son sport, même à son corps défendant. Le Rocket en était venu à symboliser le Québécois qui se tient debout à une époque où les francophones étaient traités en citoyens de seconde zone. Les exploits de nos grands sportifs font partie de notre héritage et il ne saurait être question de les oublier. De là à verser dans la collectionnisme aiguë, il y a une marge que le grand joueur lui-même n'aurait pas franchie.

René Angélil nourrit une grande admiration pour Maurice Richard et il s'inquiète devant la possibilité que soient vendus à des individus des objets ayant appartenu à son héros. On lui répondra que ce n'est pas le rôle du gouvernement d'acheter les bagues en or, les vieux patins et les «combines» d'une vedette du sport. Et si M. Angélil tient tant à ce que les objets de Maurice Richard soient préservés dans un lieu public, pourquoi ne les achète-t-il pas pour ensuite en faire don à un musée québécois?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Chanceux d'être pauvre!

Les temps sont durs, tout le monde le sait. Crise économique, récession, compressions, 11 septembre... tous les moyens sont bons pour nous faire comprendre que nous devons nous serrer la ceinture.

C'est sans doute pour cela que le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec vient de chuter de 62 à 57 millions de dollars. Nos créateurs sont assez riches pour se le permettre, n'est-ce pas?

Eh bien non, justement. Contrairement aux apparences, la grande majorité des artistes font justement partie de la tranche la plus défavorisée de la population.

Leur revenu moyen se situe sous les 15 000 \$ par année et, d'après les propres chiffres du gouvernement, le CALQ aurait en fait besoin de 90 millions pour répondre aux besoins minimaux du milieu (minimaux, je dis bien : on ne parle même pas ici d'un train de vie décent). Couper cinq millions, dans de telles circonstances, c'est carrément irresponsable.

J'en fais partie, moi, de ces milliers d'artistes dont les revenus plafonnent sous le seuil de la pauvreté. Et j'hésite même à me plaindre car je suis l'un des rares qui arrivent malgré tout à vivre de leurs créations. En dépit des contrats de plus en plus abusifs auxquels recourent les maisons de diffusion. Malgré le boycottage des rencontres littéraires en milieu scolaire.

Et sans exercer un second métier pour joindre les deux bouts. J'ai même gagné quelques honneurs qui, à défaut de me nourrir adéquatement, confirment la légitimité de mon choix de carrière. Bref, je devrais m'estimer chanceux.

Mais ça ne change rien à ma colère. Une province qui dépend autant de ses choix culturels ne devrait pas aliéner les gens qui génèrent chaque année 3,8 milliards de dollars dans ce domaine économique (c'est-à-dire autant que les secteurs de l'agriculture, des forêts, des mines et des pêches réunis).

Nous produisons beaucoup avec pas grand-chose et il y a de quoi se décourager si c'est comme ça qu'on nous traite en retour — alors que l'ensemble du budget gouvernemental n'accuse aucun déficit.

M'est avis que la prochaine saison artistique sera plutôt morose. Ne vous demandez pas pourquoi.

Charles Montpetit
Prix du Gouverneur général, Prix du Signet d'or et Prix international White Raven
Avril 2002

La famille, la solution?

En tant qu'ex-aïdante pour un conjoint lourdement handicapé pendant 17 ans et aidante actuelle (à temps partiel) pour ma mère de 83 ans, je m'interroge sur la solution de vouloir parfaire la «carrière» des aidants naturels, en réaction à l'article paru les 30 mars dernier, intitulé «Une ressource essentiellement fragile».

Il y a quelques années, lors de consultations par le MSSSQ à propos des allocations directes aux personnes handicapées, des commentaires avaient été émis sur les «inconvenients» à ce que les services de maintien à domicile soient donnés par les membres de la famille.

On considèrerait l'aspect «émotif» en jeu de la part des proches, qui alourdisait leurs tâches, et aussi le «désir d'autonomie» de la majorité

des personnes handicapées ainsi que des personnes âgées.

On ne tient pas ou plus suffisamment compte de ces deux aspects dans les études actuelles, surtout dans celles qui semblent accepter a priori le désengagement de plus en plus marqué du gouvernement dans notre système de santé actuel.

Si on veut préserver des liens significatifs et valorisants entre les membres d'une famille et entre conjoints, il ne faut pas que les relations soient de totale dépendance et de surcharge. Il faut laisser de la place aux relations libres et désintéressées. Il faut laisser de la place à une relation affective qui apporte repos et jouissance, le plus possible.

La culpabilité des proches vient justement du fait qu'ils se sentent les uniques responsables, et c'est la tendance aujourd'hui de leur faire ressentir cela en leur disant qu'on va les aider, les former, les instruire et leur trouver des ressources de répit (bénévoles!).

Et le désir d'autonomie des personnes handicapées, des personnes âgées et des malades! Tant qu'une personne est consciente, elle désire être autonome le plus possible. Lui offrir des services publics de santé de qualité (auxquels elle a contribué financièrement dans la mesure de ses moyens), c'est lui offrir ce qu'elle désire en tant qu'adulte pour pouvoir continuer d'avoir des relations d'égalité, et non de totale dépendance, avec ses proches et son conjoint.

Ce n'est qu'à la phase de l'enfance que l'être humain normal aime être dépendant... Beaucoup d'intervenants en santé semblent l'oublier.

France Croteau
Sherbrooke, 1^{er} avril 2002

LIBRE OPINION

Sortons de notre indifférence!

PAUL GÉRIN-LAJOIE

Président de la Fondation Paul Gérin-Lajoie

Le texte qui suit est tiré d'une allocution livrée hier à l'occasion du 25^e anniversaire de la création de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, vouée à l'éducation des enfants dans les pays du Tiers Monde.

Les actions de la Fondation Paul Gérin-Lajoie demeurent certes une goutte d'eau dans la mer des besoins des pays en développement. Une goutte d'eau non pas par manque de savoir ou de savoir-faire, ni par manque de volonté ou de détermination de la part de ceux qui détiennent ce savoir et ce savoir-faire, ni par manque de volonté de la part de nombreux pays en développement. Notre appui ne représente qu'une goutte d'eau par manque de volonté de ceux qui détiennent le pouvoir d'assurer une répartition plus équitable des richesses entre les pays riches et les pays pauvres de ce monde.

Nous qui vivons dans un pays d'abondance malgré toutes les carences que nous connaissons en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de lutte contre les multiples formes de misère humaine, nous ne semblons pas conscients de la profonde et véritable misère des pays en développement, d'un tout autre ordre:

- les enfants sans école (130 millions, dont 73 millions de filles);
- les adultes analphabètes (ils sont près de un milliard dans le monde qui ne savent ni lire ni écrire et dont les deux tiers sont des femmes);
- les jeunes enfants qui sont enrôlés comme soldats (environ 300 000) et les enfants de moins de 15 ans, contraints de travailler dans des conditions pénibles (les estimations de l'UNESCO donnent entre 70 et 250 millions!);

■ l'aide extérieure accordée à l'éducation fondamentale en Afrique a diminué de trois milliards de dollars entre 1990 et 2000. Seulement 2 % de l'aide au développement accordée par les pays riches est consacrée à l'éducation fondamentale;

■ et, summum de la bêtise humaine, un plan mondial pour concrétiser l'objectif d'éducation pour tous est estimé à huit milliards \$US, soit l'équivalent de quatre jours de dépenses militaires mondiales, et ces chiffres remontent avant la course aux armements qui a suivi le 11 septembre 2001.

Face à ce scandale, il faut exprimer notre vive indignation. En dépit des progrès notables enregistrés en de nombreux pays, il est absolument inacceptable qu'en ce nouveau millénaire, avec tous les progrès techniques qui caractérisent notre époque, nous en soyons là!

Depuis une vingtaine d'années, les réunions internationales de haut niveau visant les droits des enfants, les droits de la femme, l'éducation de base, se sont multipliées. Le Forum de Dakar de 2000, en particulier, a formulé les engagements les plus précis jamais pris. Notamment, le président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, a scandé le message suivant: aucun pays possédant un plan viable et durable pour atteindre l'éducation pour tous ne pourra se prétendre incapable de le réaliser par manque de ressources financières extérieures.

Depuis lors, on continue de parler, de palabrer, de discuter à qui mieux mieux. Les banquiers, notamment les plus nantis et les plus influents, ne seraient-ils autres que des politiciens parmi les plus irresponsables?

Le Canada échappe-t-il à cet opprobre? Le premier ministre Chrétien s'en-va-t-en Afrique, le ministre des Finances participe à tous les clubs qui commencent par la lettre G qu'on a pu inventer. Les promesses pullulent de toute part, y compris les 500 millions par-ci par-là,

mais les acteurs du développement de l'éducation de base n'en voient pas la couleur, si ce n'est des billets de banque décolorés de promesses antérieures.

Mes états de service de près de 50 ans m'autorisent à dire: assez d'engagements reniés! Sortons de notre indifférence, sinon de notre léthargie!

Plusieurs pays ont produit des plans de développement sérieux sur l'éducation de base. Des partenaires composés d'ONG et d'États africains — tout comme d'États plus développés — attendent le signal du départ.

On parle de lutte contre le terrorisme et de priorités. Des esprits militaristes à courte vue sur la scène internationale nous clament du haut de leur puissance matérielle et technologique que la sécurité du monde dépend de la force militaire utilisée sans vergogne.

Le président de la superpuissance voisine qui adopte cette attitude nous dit naïvement: je suis impressionné qu'il y ait une telle incompréhension de ce qu'est notre pays et que des gens puissent nous détester. Je suis comme la plupart des Américains, je ne peux pas le croire, car je sais que nous sommes bons.

Lorsque nous voyons les enfants qui sont les témoins et les victimes d'une force répressive utilisée inconsidérément, nous sommes bien obligés de constater que ces enfants apprennent à vivre la violence comme seul moyen de défense et de repartie contre la violence qui se déroule sous leurs yeux. C'est ainsi que nous formons aujourd'hui les terroristes de demain.

Il se trouve heureusement des hommes et des femmes qui veulent que l'éducation de base occupe la première place dans les budgets des États et des organisations internationales; que l'éducation soit leur première préoccupation; que l'éducation à la citoyenneté domine la fonction éducative.

IDÉES

Le Budapest palestinien

Israël répète la bétise que les Soviétiques avaient commise en intervenant en Hongrie en 1956

ALBERT LEGAULT

Titulaire de la chaire de recherche du Canada en relations internationales à l'Université du Québec à Montréal

En assiégeant le quartier général de Yasser Arafat à Ramallah, Israël vient de commettre une grave erreur: celle de croire que l'on peut assoier un empire expansionniste sur la base de la force et de décisions autoritaires. Les Soviétiques avaient commis la même bétise en intervenant en Hongrie en 1956. On sait ce qu'il advint de cet empire par la suite. Arafat accuse les États-Unis d'avoir donné le feu vert à l'opération en échange de la promesse israélienne de lui laisser la vie sauve. Le président Bush a refusé de condamner l'opération en rejetant sur Arafat la responsabilité de la détérioration de la situation. Il aurait pu en faire davantage «il y a trois semaines» et il peut «encore en faire davantage aujourd'hui», a déclaré le président Bush, retiré dans son ranch de Crawford, au Texas, pour le week-end de Pâques. Et si jamais le leader palestinien devait se suicider

ou ne pas avoir la vie sauve, entendrions-nous encore le même refrain?

L'éditorial du Monde titre «Non-assistance...» dans son édition du 31 mars. Et il ajoute: «Abandonnés par des responsables sans envergure, deux peuples sont livrés à l'engrenage sanglant d'un affrontement sans fin.» Les responsables ici visés sont manifestement les États-Unis.

Pourquoi? Parce qu'ils ont toujours laissé faire Sharon, «hier comme aujourd'hui», poursuit Le Monde. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, l'a affirmé sur tous les tons: il ne peut y avoir, dans les circonstances actuelles, ni liberté pour les Palestiniens ni sécurité pour les Israéliens.

Deux réalités s'imposent ici. Les Palestiniens et les Israéliens ne peuvent vivre ensemble sur le même territoire. L'histoire le prouve et continue de le démontrer. Or, du côté israélien, on a décidé de tout mettre en place pour faire échouer les accords d'Oslo, humilier l'Autorité palestinienne et démanteler ce qui pouvait exister de son infrastructure virtuelle. Ariel Sharon a aussi rejeté du revers de la main le plan saoudien présenté à Beyrouth. Il arrive 35 ans trop tard, aurait-il déclaré! La première réalité est qu'il faut revoir la carte en «peau de léopard» dessinée à Oslo pour une autre carte qui permettra aux Palestiniens de cesser de vivre dans des

«territoires occupés». En d'autres mots, il faut séparer et reloger ailleurs les belligérants, policer un no man's zone et prévoir une aide économique qui restaurera un semblant de vie économique pour la Palestine arabe. Le scénario, malheureusement, est trop beau. Pour le mettre en œuvre, il faudrait passer sur le dos d'Ariel Sharon.

La deuxième vérité est aussi simple. Les priorités de Washington ne vont pas à Jérusalem mais à Bagdad. Quant à la sympathie des États-Unis pour la cause arabe, les priorités sont claires. Lors de sa tournée au Proche-Orient, le vice-président américain Dick Cheney aurait déclaré au ministre de la Défense israélien, Binyamin Ben-Eliezer, qu'en ce qui le concernait, Arafat pouvait aller «se pendre». Ces propos du journal israélien Yediot Aharonot rapportés dans le Washington Post dans son édition du 31 mars donnent froid dans le dos. Les événements récents viennent de lier indissolublement la question palestinienne et la volonté américaine d'en débattre avec Bagdad. L'interrogation se déplace inévitablement. Peut-on régler un conflit sans l'autre? La réponse est non.

En outre, Washington, obnubilé qu'il est par la me-

nace terroriste, reste paralysé de l'intérieur. Les solutions proposées par les deux George J. de Washington (les plans du directeur de la CIA, George J. Tenet, et du sénateur George J. Mitchell) sont déjà dépassées car elles ne constituent qu'une forme édulcorée, revue et corrigée des accords d'Oslo. Par ailleurs, ni le secrétaire d'État, Colin Powell, ni les Cheney ou les Rumsfeld n'éprouvent un tant soit peu

l'envie de se mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce. La chose la plus simple, selon un ancien secrétaire pour les affaires du Proche-Orient, Edward S. Walker, est donc «de ne rien faire et de laisser Sharon s'occuper du problème». Ce jugement semble malheureusement qualifier d'au plus près la politique américaine actuelle.

Le premier ministre Ariel Sharon, après avoir déclaré en septembre qu'il n'accepterait aucun nouveau Munich et s'être fait vertement réprimander par le président Bush à l'époque, a aujourd'hui réussi l'exploit d'utiliser le même vocabulaire «politiquement correct» du homeland defense et de la lutte antiterroriste pour en finir avec Arafat. Il est bien dommage de sacrifier aussi lourdement la liberté d'un peuple au profit d'ambitions personnelles aussi injustes que démesurées.

Les priorités de Washington ne vont pas à Jérusalem mais à Bagdad

Le nouveau grand jeu en Asie centrale



Destruction d'un champ de pavot dans la région de Jalalabad. Afin d'améliorer leur image auprès des États-Unis, les talibans avaient interdit, en juillet 2000, la culture du pavot dans les territoires sous leur contrôle et, selon le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues, ils ont réussi à éliminer 96 % de la production d'opium. Avec la chute de régime de Kaboul, la situation a changé.

Les risques de l'après-talibans

Un colloque organisé par l'ONG Alternatives tentera, demain à l'UQAM, de faire le point sur les enjeux complexes de la guerre en Afghanistan et plus largement en Asie centrale. Le texte qui suit est tiré d'une communication qui y sera livrée.

MOHAMMAD REZA-DJALLI

Professeur à l'Institut d'études du développement à Genève et auteur, avec Thierry Kellner, de Géopolitique de la nouvelle Asie centrale.

Dans le domaine du trafic de la drogue, la chute des talibans a entraîné des répercussions négatives à court terme. Il faut se souvenir que ce trafic était devenu, ces dernières années, un véritable fleau en Asie centrale mais aussi dans les autres pays frontaliers de l'Afghanistan, qu'il s'agisse de l'Iran, du Pakistan ou de la Chine. Pendant la durée du conflit comme dans le cas du Vietnam, les États-Unis choisissent d'ignorer la collusion croissante entre les moudjahidines, les trafiquants de drogue pakistanais et l'armée. Après le départ des Soviétiques, la production afghane s'est accrue pour atteindre un record en 1999, avec 4581 tonnes, l'Afghanistan étant ainsi devenu le plus grand producteur d'opiacés de la planète, devant la Birmanie.

Cependant, afin d'améliorer leur image auprès des États-Unis, les talibans ont interdit, en juillet 2000, la culture du pavot dans les territoires sous leur contrôle et, selon le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues, ils ont réussi à éliminer 96 % de la production d'opium.

Avec la chute de régime de Kaboul, la situation a changé. La majeure partie de la production d'opium récente a été récoltée dans les zones contrôlées par l'Alliance du Nord. Le gouvernement d'Hamid Karzai va devoir négocier avec les

divers chefs de guerre sur le terrain afin qu'ils mettent fin à cette culture très lucrative, ce qui n'est sans doute pas une mince affaire. En effet, les paysans, face aux difficultés économiques liées à la sécheresse et à la disparition des marchés agricoles à l'intérieur du pays, n'ont d'autre choix que de replanter du pavot.

Réconciliation nationale

Le gouvernement devra également établir son autorité sur l'ensemble de l'Afghanistan, ce qui est encore loin d'être le cas, comme le démontrent les tensions entre Kaboul et Kandahar à propos du sort réservé aux talibans locaux, le fait que le général Dostom batte sa propre monnaie à Mazar i-Sharif ou encore que les Hazaras suivent davantage les avis de leurs leaders que ceux du pouvoir à Kaboul.

Un difficile processus de réconciliation nationale va devoir se mettre en place, et nul ne peut aujourd'hui prédire quels en seront les résultats. Les risques d'affrontements entre groupes rivaux ou entre seigneurs de la guerre locaux ne doivent pas être minimisés. Ainsi, le 12 décembre 2001, de violents combats ont opposé des forces antitalibans rivales pour le contrôle de la ville de Pol-i-Khomi, au nord du tunnel de Salang. De manière générale, c'est l'ensemble de la structure étatique de l'Afghanistan qui reste à reconstruire.

Il est probable que l'on va assister à un repli du radicalisme islamique dans cette partie du monde. Mais ce repli risque d'être temporaire car la lutte menée contre le terrorisme se limite pour l'instant à en attaquer les symptômes et à en négliger les causes profondes. Les facteurs, aussi bien endogènes qu'exogènes, ayant favorisé le développement de l'islamisme radical n'ont pas disparu à la suite de la campagne militaire américaine en Afghanistan.

A terme, l'essor de l'islamisme dépendra des choix politiques de Washington. Ainsi, une poursuite indiscriminée de la lutte contre le terrorisme

pourrait apparaître tournée uniquement contre le monde musulman, et ce, d'autant plus que des situations considérées comme injustes par une large frange des opinions publiques musulmanes perdurent, voire se sont aggravées. Il semble évident que le non-règlement de la question palestinienne, les sanctions de moins en moins justifiées contre l'Irak et la poursuite du conflit du Cachemire, etc., nourrissent les ressentiments populaires et contribuent à la montée du radicalisme islamique. Si, par ailleurs, rien n'est fait pour atténuer l'approche «deux poids deux mesures» s'appliquant par exemple aux pays arabes, d'une part, et à Israël, d'autre part, alors l'action internationale contre le terrorisme n'aura pas les effets positifs escomptés et pourrait même être contre-productive.

Dans la guerre récente, contrairement à la guerre du Golfe, les considérations économiques par rapport au pétrole et au gaz n'ont joué qu'un rôle secondaire. Cependant, ce conflit peut indirectement influencer les questions relatives aux ressources énergétiques de la zone de la mer Caspienne. En effet, la coopération qui s'est développée ces derniers mois entre Russes et Américains augure de l'apparition de conditions favorisant une collaboration plus étroite entre les deux nations pour la mise en valeur et l'acheminement vers le marché international de consommation du pétrole et du gaz de la région.

Sur le plan international, on pouvait espérer que les événements du 11 septembre allaient mener Washington à avoir plus de considération pour une approche multilatérale des problèmes globaux. Mais force est de constater que c'est la tendance inverse qui semble se dessiner. Washington a non seulement écarté ses alliés traditionnels de la conduite de la guerre mais aussi obligé les Nations unies à jouer un rôle marginal. Néanmoins, à y regarder de plus près, on constate que le nouvel unilatéralisme américain est pragmatique, utilitaire et, en quelque sorte, à la carte.

Contrôle des pesticides

À propos de pelouses parfaites

BERTRAND DUMONT

Rédacteur en chef de Fleurs, plantes et jardins

En tant qu'horticulteur depuis plus de 25 ans, je n'adhère pas du tout au propos tenu par l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), qui se dit déçue du rapport du Groupe de réflexion sur les pesticides. Bien au contraire. Cela fait plus de dix ans que je publie, en ma qualité de rédacteur en chef, des articles sur l'aménagement paysager écologique — à ne pas confondre avec la lutte intégrée. Je l'ai fait aussi bien dans Québec Vert (une revue pour les professionnels de l'horticulture ornementale) que dans Fleurs, plantes et jardins, la plus importante revue de jardinage au Québec.

Comment pourrais-je être d'accord avec l'ASHOQ quand elle écrit: «La population a des exigences démesurées quant à la qualité des aménagements paysagers?»

Lors d'un récent sondage (non scientifique, il est vrai, mais mené auprès de plus de 400 personnes), 62 % des jardiniers ont répondu que ce n'était pas important pour eux d'avoir une pelouse parfaite (seuls 38 % disaient souhaiter en avoir une). Selon une étude (scientifique, celle-là) menée en 1993, 83 % des jardiniers québécois étaient à la recherche d'une pelouse parfaite. Ces chiffres sont la preuve que les mentalités évoluent rapidement et que les différentes campagnes de sensibilisation à l'utilisation des pesticides ont eu leur effet.

Une autre donnée vient contredire l'ASHOQ. Lors d'un autre sondage effectué sur notre site (www.jardinage.net), à l'énoncé: «À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada autorisant les villes à légiférer sur l'utilisation des pesticides, j'ai décidé d'entretenir ma pelouse de manière écologique», 81,65 % ont répondu oui; 18,35 % ont dit non.

Nous sommes plusieurs horticulteurs (de plus en plus nombreux) à ne pas entrer en compétition avec l'ASHOQ. En fait, cette association d'entrepreneurs n'est en rien représentative de la pensée des «horticulteurs».

D'autre part, et contrairement à ce que l'ASHOQ prétend, la gestion environnementale pour les jardins résidentiels peut être mise en place très rapidement. La diversité de tels milieux permet une application rapide et les expériences menées au cours des 20 dernières années un peu partout dans le monde peuvent être facilement transférées (plusieurs jardiniers l'ont déjà fait avec succès). En y associant, temporairement pendant la période de transition, la lutte intégrée, la réduction des pesticides peut être rapide et significative.

Le rapport Cousineau ne me déçoit que sur une question, soit parce qu'il n'a pas recommandé de limiter un tant soit peu l'accès aux pesticides de classe 5. Je suis de ceux qui pensent que même ces produits devraient être vendus «sur prescription» (comme c'est le cas en Europe). Mais comme il n'y a que cela qui me dérange, je me réjouis de tout le reste.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (généraliste), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garnier (caricaturiste), Diane Précorêt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille, Micheline Ruellan, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, (correspondantes parlementaires à Ottawa), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administratrice), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boivin (vice-président exécutif) et directeur général.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FUSIONS

« Il faudrait absolument qu'il y ait un comité de surveillance qui valide les mesures que le conseil municipal va entreprendre »

SUITE DE LA PAGE 1

municipales et de la Métropole, André Boisclair, le son de cloche est différent. « La Ville a fait une suggestion pour qu'un processus transitoire soit mis en place. Le ministère va étudier la question et faire ses recommandations au ministre afin qu'il dépose des amendements législatifs », a tout simplement indiqué l'attaché de presse Jean-Louis Laplante. « Nous modifierons donc la Charte de Montréal, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier et jusqu'au 1^{er} septembre. »

Depuis la fusion et en vertu de la loi, tous les projets d'importance qui dérogent au plan d'urbanisme doivent être jugés par l'OCPM, alors que les conseils d'arrondissement ont la responsabilité d'accepter ou de rejeter les projets de moindre envergure. Ainsi, plusieurs projets sont actuellement en suspens. Et non les moindres.

Parmi ceux-ci, on compte notamment l'agrandissement du siège social de la Société des alcools du Québec (SAQ), dans l'arrondissement Ville-Marie, la construction de l'École nationale du cirque, dans l'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, et l'agrandissement du Centre d'affaires de la compagnie Bombardier, dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Selon M. Libman, ce sont les élus de la nouvelle ville qui étudieront ces projets. « Avec le processus accéléré qui sera bientôt mis en place par décret, a indiqué M. Libman, le conseil municipal va se transformer en plénière pour jouer le rôle de l'Office de consultation publique en tenant une consultation là-dessus. » Certains projets de moindre ampleur qui nécessitent tout de même un changement au plan d'urbanisme (densité ou affectations du sol) seront traités par les arrondissements.

Mais le nouveau processus accéléré auquel fait référence M. Libman fait craindre à certains, comme l'organisme Héritage Montréal, que les projets ne recevront pas toute l'attention nécessaire. « Sur la base de quelle expertise les élus pourront-ils mener une telle consultation? », se demande le directeur des programmes, Dinu Bumbu. « Peut-être que certains ont une expérience en la matière, mais ce n'est certainement pas le cas de tout le monde. De plus, les conseillers ont autre chose à faire que de s'occuper de dossiers particuliers. S'ils s'en occupent, il y a donc le risque qu'ils le fassent avec empressement, alors que ce sont des dossiers qui peuvent avoir une foule d'impacts. »

M. Bumbu suggère par exemple que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) supervise les consultations afin de garantir la qualité du processus. « Parce que ce sont des projets importants, il faudrait absolument qu'il y ait un comité de surveillance qui valide les mesures que le conseil municipal va entreprendre », a-t-il dit.

En parallèle, la Ville entreprendra bientôt les démarches visant à rendre l'OCPM fonctionnel. Ainsi, aux deux tiers des voix de ses membres, le conseil municipal devra désigner le président de l'OCPM d'ici le 1^{er} juin. La personne qui occupera ce poste devra obligatoirement avoir une compétence particulière en matière de consultations publiques. Le mandat sera d'une durée maximale de quatre ans. Contrairement à la CDU, aucun élu ne siègera à l'OCPM. Les employés de la Ville n'y auront pas accès eux non plus.

Pour l'assister, le président devra s'adjoindre au besoin — et pour la période qu'il déterminera — un ou plusieurs commissaires choisis à même une liste établie par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif. Il aidera d'abord le conseil municipal à édicter les règles qui régiront l'organisme.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SHARON

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté hier à l'unanimité une résolution exigeant d'Israël qu'il quitte sans délai les territoires palestiniens

SUITE DE LA PAGE 1

afin de permettre la reprise du processus de paix, ce qui est l'intérêt fondamental d'Israël», a indiqué sa porte-parole.

Le ministre de la Défense, Binyamin Ben Eliezer, a affirmé dans un communiqué qu'Israël participerait aux efforts américains pour «parvenir à un cessez-le-feu et à l'arrêt du terrorisme». Il a salué les critiques de M. Bush contre les Palestiniens et indiqué qu'Israël poursuivrait ses opérations contre les activistes palestiniens.

Le président américain a en effet eu des mots très durs pour M. Arafat, auquel il a reproché de «ne pas s'être opposé aux terroristes» et d'avoir «trahi» les espoirs des Palestiniens.

Malgré son intransigeance, Ariel Sharon a autorisé l'émissaire américain Anthony Zinni à rencontrer Yasser Arafat à Ramallah, en Cisjordanie, où il est assiégé et isolé depuis le 29 mars. De source palestinienne, cette rencontre devrait intervenir ce midi. Plus tôt, une délégation européenne de haut niveau s'était fait refuser de rencontrer M. Arafat et avait quitté Israël après avoir eu des entretiens avec deux ministres israéliens.

En fin de journée, le chef d'état-major de l'armée, le général Shaul Mofaz, a demandé l'«expulsion» de M. Arafat, affirmant que l'Autorité palestinienne, présidée par M. Arafat, «encourage, finance et entraîne les terroristes». Mais sa prise de position a été critiquée par le ministre de la Défense.

Les États-Unis ont d'ailleurs fait part de leur intention de continuer à travailler avec M. Arafat mais aussi de développer leurs contacts avec d'autres dirigeants palestiniens.

Les propos négatifs du président Bush sur M. Arafat ont soulevé la colère des Palestiniens, un ministre, Hassan Asfour, les qualifiant de «permis pour [le] tuer» et le négociateur en chef Saëb Erakat rappelant que M. Arafat était le «président élu» par tous les Palestiniens.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté hier à l'unanimité une résolution dans laquelle il se déclare «profondément inquiet de la nouvelle dégradation de la situation» au Proche-Orient. La résolution n° 1403 «exige la mise en œuvre sans délai de la résolution n° 1402», qui demande notamment un cessez-le-feu immédiat et le retrait des forces israéliennes des villes de Cisjordanie, dont Ramallah.

À Bethléem, réoccupée par l'armée israélienne

dans la nuit de mardi à mercredi et où un civil palestinien a été tué hier, une grande confusion a régné toute la journée autour de l'église de la Nativité, bâtie à l'endroit où, selon la tradition chrétienne, est né l'enfant Jésus.

Plusieurs Palestiniens parmi les 200 à 400 personnes retranchées dans l'église ont affirmé que l'armée israélienne avait fait sauter un portail de métal situé à l'arrière du complexe abritant l'église, mais les autorités israéliennes ont catégoriquement démenti cette version des faits. L'armée israélienne a affirmé pour sa part que des Palestiniens avaient pris en otage des chrétiens dans l'église et que des négociations étaient en cours. Hier, quatre explosions ont été entendues à minuit autour de l'église, sans qu'il soit possible dans l'imédiat d'en connaître l'origine.

À Naplouse, la plus grande ville du nord de la Cisjordanie, quatre Palestiniens ont été tués hier par l'armée israélienne, qui avait réoccupé la ville mercredi soir et y a décrété hier un couvre-feu.

Des huit principales villes autonomes de Cisjordanie, Naplouse est la sixième réoccupée depuis le lancement de l'offensive israélienne, seules Hébron et Jéricho échappant encore à ce sort.

Des chars israéliens étaient en mouvement hier soir autour de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie, sans y pénétrer, selon des responsables de la sécurité palestinienne.

Trois soldats israéliens ont en outre été tués hier, deux à Djénine, où huit ont également été blessés, et un officier des garde-frontières à Hébron.

Ces décès portent à 1709 morts, dont 1260 Palestiniens et 416 Israéliens, le nombre de morts depuis le début de l'intifada, fin septembre 2000. Ce bilan ne tient pas compte de tous les Palestiniens vraisemblablement tués au cours des combats des derniers jours, les zones où ceux-ci se déroulent étant fermées à la presse.

«Maintenant, on attend dans le bruit incessant des rafales de mitrailleuses et des obus. Une femme et son fils ont été tués par un franc-tireur dans la vieille ville. Un garçon de 13 ans qui regardait par la fenêtre a aussi été tué. Je fais attention de ne pas rester longtemps quand je jette un œil dans la rue, de peur d'être pris pour un franc-tireur. Il n'est pas question de fermer les volets, ce serait interprété comme suspect», a dit un professeur de français habitant à Naplouse, interrogé au téléphone par le quotidien Libération.

Chrétien critique Israël

«S'en prendre à une église, ce n'est pas acceptable»

ISABELLE DUCAS
PRESSE CANADIENNE

Alger — Le premier ministre Jean Chrétien a critiqué l'attaque menée par Israël contre l'église de la Nativité, à Bethléem, alors qu'il visitait l'Algérie hier. «S'en prendre à une église, ce n'est pas acceptable», a affirmé le premier ministre lors d'un point de presse à Alger, où il venait de visiter un organisme qui vient en aide aux enfants traumatisés par les attentats terroristes commis en Algérie. M. Chrétien critiquait les actions d'Israël pour la deuxième journée consécutive.

Mercredi, à Rabat, au Maroc, il avait demandé aux troupes israéliennes de se retirer des territoires palestiniens, comme le demande une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Il reconnaissait cependant que le retrait d'Israël ne signifierait pas nécessairement la fin des attentats suicide commis par des commandos palestiniens.

Ce sont ces attaques contre des civils israéliens qui entraînent une réaction de la part de l'État hébreu, a-t-il souligné.

Le premier ministre, qui rencontre plusieurs dirigeants de pays musulmans ces jours-ci dans le cadre de sa tournée africaine, continue de demander aux deux parties de retourner à la table de négociations pour mettre fin au conflit qui s'envenime de jour en jour. Mais il a rejeté toute intervention de la part du Canada. «J'aimerais que ça soit réglé tout de suite, mais je ne peux pas faire plus que ce que nous faisons à ce moment-ci», a-t-il affirmé.

Jean Chrétien se trouve en Afrique pour une visite de 11 jours qui doit lui permettre de mettre au point un plan d'action pour redéfinir le partenariat entre les pays industrialisés et le continent africain, en prévision du sommet G8 qui se tiendra en juin prochain en Alberta. Il se rend également au Nigeria, en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Sénégal.

BOUES

SUITE DE LA PAGE 1

d'où l'envoi immédiat de l'avis d'infraction.

Cet avis précise que Saint-Jean a enfreint la loi sous deux rapports: d'abord en ayant effectué un épandage de boues d'épuration sans certificat d'autorisation, ensuite pour avoir «toléré la présence de matières résiduelles sur un terrain», ce qui équivaut, au sens du Règlement sur les déchets solides, à tolérer des déchets sur un site illégal.

La direction régionale du ministère a ordonné à Saint-Jean de l'«informer des mesures que vous entendez prendre, et ce, d'ici au 22 avril 2002».

Selon Pierre Paquin, adjoint au directeur régional du ministère, Saint-Jean détenait un certificat d'épandage, mais celui-ci se limitait aux terres agricoles voisines. Ce certificat a expiré fin 2000.

Invité à préciser hier où étaient passées les boues d'épuration de l'usine l'année suivante, soit en 2001, et s'il y avait eu, au cours de cette période, des épandages sur des terres agricoles, le directeur général de l'usine d'épuration, André Leboeuf, a répondu avec une transparence exemplaire: «Je ne vois pas l'intérêt pour Le Devoir de s'intéresser à un dossier d'ici.» M. Leboeuf a précisé qu'il allait plutôt demander au maire s'il était opportun de répondre à ces questions... Et il n'a pas répondu par la suite.

Il a néanmoins été permis d'apprendre à la lecture du Canada-Français, l'hebdo régional, que l'usine de Saint-Jean produit 65 000 tonnes de boues par année, dont 60 % sont valorisées par compostage. Le reste aurait été expédié dans un site d'enfouissement sanitaire. Mais l'hebdo ne précise pas sur quelle année portent ces chiffres.

De son côté, Pierre Paquin a précisé que le ministère allait exiger non seulement un plan pour résoudre le problème des boues épandues mais aussi la gestion de ses boues depuis l'expiration du certificat qui autorisait l'épandage en milieu agricole jusqu'en 2000.

Les porte-parole du ministère ont cependant reconnu n'avoir pas demandé ni procédé eux-mêmes au moindre prélèvement des eaux de ruissellement autour du terrain gazonné de l'usine entre le 1^{er} mars, date à laquelle ils ont été avisés de l'épandage, et maintenant. C'est depuis cette date que l'essentiel de la neige au sol a fondu dans cette région et qu'une bonne partie des eaux a ruisselé sur le sol gelé en direction des fossés voisins.

Les tests visant à vérifier la présence de bactéries dans l'eau sont parmi les moins chers à réaliser et il s'en fait tous les jours dans une usine d'épuration comme celle implantée au milieu du terrain en cause. Pierre Paquin précise que le ministère pourrait exiger cette vérification au cours des prochains jours si la Santé publique devait en voir la pertinence.

Hier, a précisé Pierre Paquin, les fonctionnaires de l'Environnement ont discuté de l'épandage de Saint-Jean avec la direction de la Santé publique, à laquelle ils vont transmettre d'ici la semaine prochaine les données à leur disposition. Et les médecins diront alors s'il faut intervenir d'urgence pour limiter la contamination liée au dégel et au ruissellement.

Le ministère de l'Environnement est doté d'un service d'intervention, Urgences Environnement, qui entre immédiatement en action lorsque des risques de contamination chimique ou autre se posent, sans attendre habituellement les avis des services de la Santé.

Aux Affaires municipales, le ministère qui était propriétaire officiel de l'usine jusqu'à la fin décembre, François Paillette, directeur du suivi du Programme d'infrastructures, a de son côté précisé qu'aucun plan d'urgence type n'est fourni aux exploitants d'usine pour indiquer la marche à suivre en cas de fuites d'équipements d'épuration ou de manœuvres menant à une contamination potentielle du milieu. «Ce qu'on dit aux exploitants, c'est d'aviser les services d'Urgences Environnement du début et de la

ROCKET

SUITE DE LA PAGE 1

passé la semaine à répondre à des questions, autre preuve de l'importance accordée à cette histoire de goutret. Les héritiers Richard ont discuté avec des fonctionnaires. Finalement, la ministre annoncera ses intentions dans ce dossier national ce matin à 11h. Elle pourrait par exemple classer les objets les plus intéressants du point de vue patrimonial. A Ottawa, le cabinet poursuit l'étude des «options possibles».

La collection appartient à la succession de Maurice Richard, en fait à Maurice Richard fils et à ses six frères et sœurs. Le communiqué promotionnel annonce que les héritiers du héros «auraient préféré que ces objets demeurent au Québec» mais que «malheureusement, aucune organisation [ni aucun] organisme capable de financer une telle collection n'a manifesté l'intérêt d'en faire l'acquisition». «Nous souhaitons que le gouvernement ou un musée participe aux enchères pour acheter les lots les plus intéressants», dit Claude Juneau, vice-président de Collections Classic.

Le site Web de Saint-Constant (www.classicauctions.net) organise la vente en ligne. La collection compte 275 lots ayant appartenu au Rocket, notamment le trophée Hart remis au joueur exceptionnel pour la saison 1946-47, le chandail qu'il portait en 1949 pour le match des étoiles et sa bague de la coupe Stanley de 1959. La bague et le chandail sont évalués à 8000 \$ chacun, et le trophée, à 4750 \$.

Pour le reste, surtout des rondelles pur caoutchouc, des bâtons et diverses pièces d'équipement de jeu, franchement, il ne semble pas y avoir de quoi fermer les frontières, par exemple si le Temple de la renommée du hockey de Toronto s'intéressait aux précieux artefacts. Après tout, ce musée collectionne des objets provenant de toute l'Amérique du Nord.

Le Musée McCord, quant à lui, va recevoir mercredi prochain un chandail du Rocket datant des années 50. «Nous sommes intéressés par l'histoire sociale du sport et pas seulement du sport professionnel», explique Victoria Dickenson, directrice générale de l'établissement montréalais. Ses collections comptent plusieurs objets sportifs (une très vieille rondelle, d'autres chandails, des photos...). Mme Dickenson explique ne pas avoir examiné en détail la série du héros hockeyeur et que, de toute manière, son musée n'a pas de budget d'acquisition. Elle ajoute qu'elle pourrait davantage se montrer intéressée par la constitution d'un fonds d'archives Maurice Richard, avec ses lettres et divers documents.

Fait à souligner, selon M. Juneau, de chez CCC, certains des objets mis en vente étaient en montre jusqu'à tout récemment dans les quelques vitrines du «Musée Maurice-Richard», à l'Aréna du même nom, à Montréal, qui aurait ainsi été saigné de ses petits trésors. Pour l'instant, la vente patine un peu sur la bottine. Mais l'encanteur pense que le rythme devrait s'accélérer au cours des prochaines heures avec la réception des courriels promotionnels par les habitués.

«Avant de prendre position ou d'intervenir, il faut évaluer la valeur patrimoniale de la collection», explique Julie Gagnon, directrice de la diffusion du Musée de la civilisation (MC), à Québec. L'établissement a organisé une expo sur le thème *Fou du hockey* il y a deux ans. Ses collections comptent déjà trois objets, dont un masque, ayant appartenu au gardien de but Jacques Plante. Un conservateur passe la manne de Richard au peigne fin et des décisions seront prises «en temps et lieu». Mais Mme Gagnon souligne que le MC ne dispose que d'environ 30 000 \$ par année pour ses acquisitions et préfère de loin recevoir des dons.

Le professeur de muséologie Raymond Montpetit, de l'UQAM, ne connaît pas les lots mis en vente. Il ne voit théoriquement aucun problème à muséifier certains objets du Rocket. «Le sport fait partie de la culture, note-t-il, les objets sportifs sont des morceaux de patrimoine.»

Du même souffle, il se demande pourquoi les amateurs riches et passionnés comme René Angéllil ou Réjean Tremblay n'acquiescent pas les objets pour ensuite les offrir à la collectivité. «Au Québec, on a souvent le réflexe de créer des musées sans collection. On peut inverser cet ordre. Des gens fortunés pourraient donc acheter des objets, constituer une belle et riche collection, puis ouvrir un musée...»

durée des problèmes, s'il y en a. Ils ont, eux, tous les outils pour décider comment intervenir.»

Pour le directeur régional de l'Environnement, la nécessité d'une intervention en vue de circonscrire une fuite de bactéries et de virus vers le Richelieu voisin n'est qu'une «hypothèse» de journaliste: «Les constatations qu'on a faites nous incitent à croire que le risque est limité», affirme-t-il. Certes, reconnaît M. Boisvenu, le ministère interdit les épandages en milieu agricole après le 1^{er} octobre. Mais, dit-il, c'est pour éviter la migration des nitrates vers les cours d'eau et non pas celle des bactéries et virus que peuvent contenir les matières fécales animales.

Plus tôt pendant l'entrevue, le directeur régional adjoint avait de son côté précisé que le correctif classique dans un cas d'épandage à proximité ou en milieu urbanisé consiste à labourer rapidement le sol, comme un champ, pour y enfouir le plus rapidement possible les matières organiques et réduire les risques de migration. On peut aussi, avait-il précisé, placer des écrans bien en vue pour éviter que les gens n'entrent en contact «avec les pathogènes» encore présents.

De son côté, Marc Hébert, du service central spécialisé dans la gestion des «matières résiduelles fertiles», précisait qu'au Québec, on épand chaque année environ 60 000 tonnes de boues d'épuration sur des terres agricoles. Les types de boues qui contiennent encore un certain pourcentage de pathogènes ne peuvent être épandus que sur des champs où la nourriture destinée aux humains n'est pas en contact avec le sol, ce qui est le cas, par exemple, des pommes de terre, des carottes, de la laitue, des tomates, etc., mais pas du maïs, avec sa longue tige.

L'épandage agricole de boues d'épuration constitue une stratégie bénéfique pour la recherche des terres agricoles en matière organique, stratégie qu'utilisent surtout des villes de taille moyenne ou faible, généralement situées à proximité des milieux agricoles.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.qlra.com

CE MIDI: Entrée + dos de saumon rôti aux graines de sésame + dessert • 17\$

CE SOIR: Souper au son du Trio Jazz Gutenberg